



**Commission de coopération environnementale
de l'Amérique du Nord**

Session ordinaire du Comité consultatif public mixte n° 10-03

et

Tribune publique intitulée *L'écologisation de l'économie en Amérique du Nord*

tenues les 16 et 17 novembre 2010

à La Nouvelle-Orléans (Louisiane), aux États-Unis

Compte rendu de discussion¹

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a tenu une réunion publique les 16 et 17 novembre 2010, à La Nouvelle-Orléans (Louisiane), aux États-Unis. Cette réunion avait pour but d'examiner l'écologisation de l'économie de l'Amérique du Nord de même que l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET) à titre d'outil de développement écologique, et elle a donné lieu à des exposés de spécialistes sur l'écologisation des chaînes d'approvisionnement, le bâtiment écologique et l'agriculture urbaine afin de présenter des exemples de domaines ayant connu des progrès.

Le présent compte rendu de discussion fait état de chacun des points à l'ordre du jour, de l'ensemble des décisions prises par les membres du CCPM, des mesures de suivi à prendre et des responsables de ces mesures (voir l'ordre du jour à l'annexe A et la liste des participants à l'annexe B).

On peut également se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter dans le site Web de la CCE, à l'adresse <www.CCE.org>.

Mot de bienvenue et observations préliminaires du président du CCPM, M. Glen Wright

Le président du CCPM se présente, souhaite la bienvenue aux participants à la réunion publique et donne un aperçu de la CCE, en précisant qu'elle a été établie parallèlement à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Il souligne également le rôle que joue le CCPM, à savoir solliciter l'opinion du public sur les principales questions environnementales et formuler des avis au Conseil de la CCE, lequel est constitué des ministres de l'Environnement du Canada et du Mexique, et de l'administratrice de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis. M. Wright donne un aperçu de l'ordre du jour de la séance publique en précisant qu'il offre la possibilité de poser des questions, de formuler des

¹ Avertissement : Le présent compte rendu de discussion a été établi avec soin et les membres du CCPM l'ont adopté, mais il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

réponses et de tenir des discussions avec les participants sur place et sur le Web. Il rend brièvement compte des deux dernières réunions du CCPM, remercie toutes les personnes qui ont organisé la présente réunion, et demande ensuite à chacun des membres du CCPM et aux présidents du Comité consultatif national (CCN) et du Comité consultatif gouvernemental (CCG) des États-Unis de se présenter à tour de rôle (la biographie des orateurs est consultable dans le site Web de la CCE). M. Wright invite ensuite M^{me} Irasema Coronado à présenter l'orateur principal.

Discours d'ouverture de M. Stewart Elgie, fondateur et président de l'organisme Sustainable Prosperity

Animatrice : M^{me} Irasema Coronado, représentante des États-Unis au sein du CCPM

M^{me} Coronado donne un aperçu des trois priorités établies par le Conseil et présente M. Stewart Elgie en mentionnant qu'il est professeur de droit et d'économie à l'université d'Ottawa, et y assume aussi les fonctions de directeur de l'Institut de l'environnement. Elle mentionne également qu'il a reçu la médaille du Barreau du Haut-Canada pour sa contribution exceptionnelle au domaine du droit, devenant ainsi le plus jeune juriste à recevoir cet insigne honneur.

M. Elgie commence son exposé en soulignant l'importance de la CCE et de ses travaux dans la recherche d'une solution nord-américaine aux préoccupations que suscite l'environnement. Il précise que son exposé portera sur les raisons pour lesquelles nous avons besoin d'une économie verte, sur ce que l'on entend par « économie verte », comment y arriver et ce que la CCE peut faire pour que cela se produise.

En expliquant pour quelles raisons nous avons besoin d'une telle économie, M. Elgie précise que cela se justifie du point environnemental tout autant que du point de vue économique. Pour ce qui est de l'environnement, nous utilisons les ressources terrestres, mais plus de 60 % des services écosystémiques terrestres sont dégradés ou utilisés de façon non durable. La pénurie d'eau représente particulièrement un grave problème étant donné que près de 1 milliard de personnes en souffrent, mais ce nombre pourrait passer à 3 milliards d'ici 2025 avec une consommation d'eau qui devrait doubler dans les vingt prochaines années.

Selon M. Elgie, la bonne nouvelle, c'est que le fait de résoudre ce type de problème offre des possibilités de croissance économique. Il mentionne que les investissements se multiplient en matière d'énergie renouvelable et cite plusieurs exemples, dont la croissance du marché des véhicules hybrides et la vente d'aliments biologiques. Il en conclut que l'instauration d'une économie plus verte est essentielle pour l'écologie et avantageuse pour l'économie.

Après avoir donné quelques exemples de croissance écologique, il poursuit en définissant l'économie verte. À la suite de certaines discussions, il conclut qu'elle peut se définir comme une économie qui permet d'améliorer le bien-être humain tout en n'exposant pas les générations à venir à d'importants risques environnementaux et à des pénuries écologiques.

En fonction des 28 indicateurs de performance environnementale, l'Amérique du Nord ne se classe pas très bien étant donné que le Canada et les États-Unis se trouvent presque en bas du

classement des pays dans ce domaine. L'un des principaux problèmes réside dans le fait que nous n'avons tout simplement pas de terme pour décrire cette sorte d'économie ni de paramètres pour l'évaluer.

M. Elgie reprend certaines suggestions formulées quant à la manière d'établir une économie verte, et indique qu'il est vraiment nécessaire de recourir à des investissements privés en vue d'écologiser les produits, les processus et les services. La solution consiste à tarifier les coûts et les avantages environnementaux, alors que le plus important facteur en vue d'atteindre réellement le développement durable consiste à « fixer un juste prix ». À moins d'accorder un prix à l'air, à l'eau et aux ressources terrestres qui servent présentement de réceptacles gratuits aux déchets de la société, celle-ci aura tendance à utiliser inefficacement les ressources et la pollution environnementale aura tendance à augmenter.

Après des discussions sur les diverses solutions qui s'offrent, M. Elgie affirme que la stabilité politique constitue un facteur déterminant en matière d'investissement. Il estime que la tarification environnementale est possible en mentionnant le virage fiscal qu'a connu l'Union européenne. Il précise que le recours à des outils de réglementation des marchés pour minimiser ou éviter les coûts des améliorations environnementales peut favoriser un meilleur rendement économique.

M. Elgie aborde ensuite certaines des solutions qui s'offrent à la CCE et affirme qu'en plus de connaître la réussite à l'instar de l'Union européenne, elle pourrait se pencher sur certains secteurs et mener des études de cas afin de cerner les principaux facteurs et variables permettant d'écologiser l'économie. Il conclut son exposé en affirmant que l'Amérique du Nord pourrait renforcer et écologiser son économie en prenant des mesures incitatives adéquates.

M^{me} Irasema Coronado remercie M. Elgie de son exposé aussi approfondi qu'instructif, et invite ensuite les participants sur place et en ligne à formuler des questions et des observations.

Questions ou observations : En se penchant attentivement sur l'expérience de l'Union européenne, on constate que le développement de l'énergie renouvelable est largement financé et soutenu par les politiques et les mesures incitatives efficaces de la part des gouvernements qui en sont membres. Quels enseignements peut-on tirer de cette expérience en Amérique du Nord, et est-il possible d'y élaborer de telles politiques et mesures dans le cadre de l'ALÉNA?

Réponse : M. Elgie répond que plus vite on disposera de règles de protection des investisseurs pour ne pas donner d'exclusivité aux régions, plus vite on sera en mesure d'accomplir des progrès. Le meilleur moyen d'atteindre le même objectif que l'Union européenne consiste à ne pas donner la préférence aux régions.

Questions ou observations : Existe-t-il un moyen de trouver la bonne mesure en matière de productivité des ressources pour pouvoir écologiser l'économie? Existe-t-il un moyen de dissiper la perception qu'il en coûte plus cher d'obtenir des résultats à caractère écologique? Existe-t-il un moyen de mieux illustrer le rendement que procurent des investissements écologiques?

Réponse : La réglementation environnementale n'est pas censée avoir des répercussions économiques si elle est élaborée adéquatement. En fait, elle devrait constituer une aide sur le plan économique. Dans certains cas, et plus qu'on pourrait le penser, des politiques gouvernementales et même des politiques d'entreprise peuvent être avantageuses pour l'environnement, et ce, sans que cela coûte un sou. Le rendement sur les investissements se traduit par une rentabilité qui compense les coûts. Lorsqu'une réglementation est bien élaborée, les coûts qui y sont associés sont généralement peu élevés. Au fil du temps, les coûts disparaissent et font place à l'innovation et à la rentabilité. Lorsque les paramètres commerciaux et les politiques environnementales sont correctement élaborés, ils procurent manifestement des gains.

Questions ou observations : Les trois gouvernements ont réagi de manière très prudente à ces questions au cours des trois dernières décennies en ne voulant pas augmenter les impôts. En fait, il est plus courant de prendre des mesures incitatives pour les secteurs des affaires et de l'industrie afin qu'ils réagissent positivement. Comment peut-on accélérer l'instauration de toutes les politiques et mesures incitatives que vous mentionnez dans votre exposé? Comment peut-on exercer des pressions sur les gouvernements des trois pays pour arriver plus vite à réduire, comme il se doit, les effets des changements climatiques?

Réponse : M. Elgie convient qu'il faut faire preuve de précaution en matière de réglementation environnementale dans les trois pays. Il s'agit du défi que présente une réflexion à court terme comparativement à une réflexion à long terme. On doit atteindre les buts fixés en investissant au bon endroit, et il est possible de le faire en incitant les secteurs public et privé à percevoir cela comme un investissement et non comme une dépense. Il faut qu'ils puissent comprendre que l'investissement aura ultérieurement un rendement, et deux solutions s'offrent pour y arriver. Ce qui peut fonctionner, c'est le fait que les gouvernements s'impliquent et mettent en place des conditions de marché qui suscitent un bon comportement dès le début. Et une fois que l'économie de remplacement commence à s'affermir, le gouvernement peut se retirer et l'économie de marché peut prendre la relève. Le meilleur moyen d'entreprendre cette démarche consiste à combiner une tarification modérée à des subventions gouvernementales. Il s'agit probablement du meilleur moyen d'amortir la transition.

Questions ou observations : L'écologisation de l'économie représente un concept qui a beaucoup d'implications, car il ne s'arrête pas seulement à l'environnement et à l'économie d'un pays; il doit également donner un rendement sur les investissements dont la culture et la société tirent parti. L'équation doit également comporter des avantages en matière de société, de santé et de qualité de vie. Pouvez-vous nous faire connaître votre opinion à ce sujet?

Réponse : M. Elgie se dit en accord avec cette observation et déclare que ces changements ne peuvent se produire que dans un système qui récompense adéquatement un bon comportement. La plupart des gens et des entreprises qui ne respectent pas une norme ne sont pas forcément des mauvais sujets. Malheureusement, le marché économique actuel ne tarifiant pas les coûts environnementaux, il faut ajuster le système, et cela a des répercussions sur l'efficacité de l'économie. Il faut trouver un moyen pour que ce revenu soit neutre, et c'est la raison pour laquelle l'exemple de la taxation par l'Union européenne est aussi révélateur.

Questions ou observations : Quel rôle les gouvernements tels que ceux des provinces et des États doivent-ils jouer?

Réponse : La réponse la plus brève pourrait être la même que celle donnée à l'égard des gouvernements nationaux. On peut prendre en exemple la tarification du carbone, car il est tangible. La solution idéale consisterait à ce que la tarification soit élevée et augmente progressivement. À ce sujet, il semble y avoir un vide politique à l'échelon fédéral, et les provinces et les États n'ont pas le choix de s'engager et de jouer un rôle de premier plan. Ce qui n'empêche pas les gouvernements fédéraux de s'engager ultérieurement et de relever la barre. Une fois que certains des organismes gouvernementaux les plus localisés ont instauré des politiques, le point de renversement est atteint et les gouvernements fédéraux peuvent plus facilement mettre des activités sur pied.

M. Wright remercie M^{me} Coronado d'avoir animé la session et M. Elgie d'avoir donné cet exposé.

Exposé de M^{me} Dinah Bear, avocate à Washington, intitulé *Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers : un outil de développement durable*

Animateur : M. Geoffrey Garver, représentant des États-Unis au sein du CCPM

M. Garver indique que le prochain exposé cadre avec le thème de la tribune sur l'écologisation de l'économie de l'Amérique du Nord. Il présente ensuite la prochaine oratrice en mentionnant qu'elle a la compétence voulue à ce sujet et qu'il s'agit de M^{me} Dinah Bear, avocate à Washington, D.C., et à Tucson, Arizona. Il précise qu'elle a agi pendant vingt-cinq ans à titre de conseillère générale auprès du *Counsel on Environmental Quality* (CEQ, Conseil sur la qualité de l'environnement), à savoir l'organisme environnemental de l'*Executive Office of the President* (bureau administratif du président), où elle était chargée d'interpréter et de coordonner les règlements régissant l'évaluation des impacts environnementaux (EIE) aux États-Unis. M. Garver ajoute qu'elle a participé à deux négociations multilatérales concernant l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET).

M^{me} Bear commence son exposé en se disant heureuse que la CCE continue de s'intéresser à l'EIET, et souligne l'importance que cela peut avoir pour l'environnement. Elle mentionne qu'elle parlera tout d'abord de l'EIET et ensuite du rôle de la CCE, et qu'elle conclura son exposé par quelques recommandations.

Elle donne un aperçu du processus qui conduit à une EIET en expliquant à quel point celle-ci est bénéfique pour l'environnement. Elle précise qu'une évaluation a lieu avant la prise d'une décision et qu'elle a un caractère préventif. Cette évaluation dépasse le simple stade de l'analyse économique et tient compte des incidences locales qu'un projet peut avoir sur les plans culturel, social, sanitaire et communautaire. L'une des forces de ce processus, c'est qu'il permet de déterminer les incidences cumulatives d'un projet. Une EIE ne se borne pas à un emplacement et dépasse les incidences qu'un projet peut avoir localement en donnant lieu à l'analyse de la réglementation, de la législation et des effets collatéraux sur l'environnement et la culture, et comporte un suivi à la suite de la prise d'une décision. La participation du public constitue un facteur déterminant sur l'efficacité d'une telle démarche.

M^{me} Bear dresse un historique du processus aux États-Unis et mentionne que dans le monde entier, entre 80 et 100 pays ont instauré un processus d'EIE. Elle précise que les divers outils d'évaluation montrent des différences notables et en décrit certains, mais en précisant que ces processus présentent des différences et des similitudes. Selon elle, c'est à ces similitudes qu'il faut s'attarder afin d'envisager un processus d'EIET que pourraient appliquer les trois pays nord-américains.

M^{me} Bear déclare qu'elle comprend que le processus d'EIE puisse susciter des critiques, notamment les coûts qu'entraînent les délais, mais elle affirme que ce processus a apporté beaucoup de bonnes choses. Le fait de l'appliquer permet de prendre de meilleures décisions pour l'environnement et de faire économiser de l'argent à long terme aux contribuables.

Elle ajoute qu'il est très important de tenir compte de l'aspect transfrontalier d'un projet parce que les incidences environnementales ne s'arrêtent pas aux frontières. Les Européens ont acquis de l'expérience dans ce domaine, alors que 44 pays ont participé au programme depuis longtemps. En 2009, ils ont établi un rapport sur les enseignements tirés de l'expérience qui formule des recommandations.

La nécessité d'instaurer l'EIET est aussi manifeste en Amérique du Nord que dans beaucoup d'autres parties de la planète. Étant donné qu'elles comptent certaines des plus longues frontières dans le monde, ses routes, ponts, voies ferrées et oléoducs ont d'importantes répercussions sur l'environnement des deux côtés des frontières. Cela signifie que des activités en cours sur un côté de celles-ci auront sans aucun doute des incidences sur les citoyens qui résident de l'autre côté.

Le but de l'EIE ne consiste pas seulement à anticiper et à prévenir des répercussions néfastes sur l'environnement que partagent les trois pays, mais aussi à réagir pour le compte de l'environnement lorsque de telles répercussions se produisent. L'objet même de l'EIE ne s'arrête pas simplement à enregistrer l'effet d'une décision, mais à aider en réalité les décideurs à prendre des décisions plus éclairées.

M^{me} Bear poursuit en dressant un historique du projet d'EIET, lequel remonte à 1995. Elle affirme que les principes mis de l'avant à ce moment-là sont encore valides aujourd'hui, mais qu'il est malheureux de constater que les travaux sont en suspens bien qu'ils aient atteint un stade très poussé. Elle estime regrettable que le terrain d'entente ne soit pas assez large pour pouvoir progresser en vue de conclure un tel accord.

M^{me} Bear invite le CCPM à recommander la reprise des négociations entre les trois pays afin qu'ils puissent mettre efficacement en œuvre un accord en matière d'EIET. Elle suggère d'envisager la réalisation d'études de cas par la CCE afin de faire valoir les avantages d'un tel accord. Elle estime aussi qu'un projet pilote pourrait montrer comment élaborer cet accord afin qu'il s'avère efficace, et que la CCE pourrait examiner les enseignements tirés de l'expérience européenne.

Elle conclut son exposé en déclarant que les raisons d'incorporer l'EIET à l'accord original sont encore valables et qu'il faudrait essayer de continuer à trouver des arrangements pertinents pour mener des travaux à cette fin.

M. Garver remercie M^{me} Bear d'avoir rappelé à quel point ce projet s'avère important, et il invite l'assistance à formuler des questions et des observations.

Questions ou observations : La CCE dispose d'informations suffisantes pour exercer un suivi de la salubrité des divers écosystèmes et des incidences qu'ils subissent, notamment dans les domaines social et culturel. Elle pourrait aussi recueillir des données, exercer une surveillance et diffuser de l'information pour que ceux qui prennent des décisions et élaborent des politiques puissent travailler plus efficacement.

Réponse : Il s'agit d'une excellente recommandation, car il arrive que le manque de données serve d'excuse pour ne pas s'occuper de ce processus.

Questions ou observations : L'EIET pourrait-elle servir à évaluer les répercussions de la pêche dans les divers milieux marins? On pourrait peut-être être l'utiliser pour réglementer certaines choses, dont la quantité de prises. Que se passe-t-il lorsque les espèces se déplacent? En l'absence d'un processus d'EIET, diverses espèces risquent de disparaître.

Réponse : Aux États-Unis, la réglementation sur la pêche dans les eaux fédérales prévoit un processus d'EIE, et celui-ci sert à élaborer des règlements sur la pêche. Je ne sais pas si l'on a réalisé des analyses bilatérales ou trilatérales de quelque sorte que ce soit, mais le gouvernement fédéral s'y emploie aux États-Unis. Bien entendu, il n'y a pas que la pêche qui ait des répercussions sur le poisson, mais des tas d'autres considérations environnementales ont des incidences sur cette ressource dans nos milieux aquatiques.

Questions ou observations : Étant donné que les questions frontalières sont très différentes aux États-Unis et au Mexique, quels aspects sociaux et économiques l'EIET pourrait-elle régler?

Réponse : Ce matin, l'orateur a formulé certaines idées pour pouvoir régler ces questions, et je suggérerais d'analyser les répercussions sur la santé. Certains efforts et sûrement certains progrès sont accomplis en matière de justice environnementale pour pouvoir servir d'exemples. On doit apporter un grand nombre d'améliorations dans ce domaine, et l'EIET peut servir à atteindre certains objectifs établis à cette fin.

Questions ou observations : Je suggère que l'une des études pilotes puisse porter sur le carbone, et j'aimerais que vous nous donniez certains autres renseignements au sujet du rapport européen qui traite de plusieurs des problèmes que nous n'avons pas encore réglés.

Réponse : Je n'ai pas de copie du rapport européen de 2009 avec moi, mais je transmettrai au CCPM par courriel l'adresse à laquelle on peut le consulter sur le Web. J'aimerais préciser que je ne recommande pas que la CCE adopte intégralement le processus européen, car il y a de très bonnes raisons qui justifient que le nôtre soit différent. En revanche, il serait intéressant de savoir

de quelle manière les Européens y sont arrivés et de déterminer si certains enseignements seraient applicables en Amérique du Nord.

Questions ou observations : Pour quelle raison les négociations sont-elles rompues et comment pensez-vous que les trois gouvernements pourraient les reprendre et les mener à terme? J'aimerais également que l'équipe mexicaine me dise pour quelle raison les négociations ont été rompues. J'aimerais aussi savoir si, au cours des négociations, on a envisagé que la CCE puisse mettre en œuvre un accord en matière d'EIET.

Réponse : Je ne me rappelle pas qu'il ait été question que la CCE mette en œuvre un tel accord. On n'a jamais envisagé d'élaborer une loi relative à l'EIE, mais on a estimé que ce projet était si utile, qu'il fallait incorporer l'EIET dans les activités courantes de chaque pays. On a jugé que peu importe qui entreprendrait une EIE dans chacun des pays, cela donnerait une perspective transfrontalière à leurs activités. La raison pour laquelle le gouvernement mexicain a exprimé des préoccupations se fondait sur le fait qu'il est beaucoup moins impliqué dans le processus d'EIE que ne le sont le Canada et les États-Unis. Bien qu'il existe des bureaux gouvernementaux chargés de l'EIE dans ces deux pays, il n'en existe aucun au Mexique.

Réponse : Je comprends que le problème ne provenait pas du Mexique, mais des États-Unis qui connaissaient des difficultés en matière de mise en œuvre dans les États frontaliers. Au Mexique, le processus a consisté à engager des consultants pour réaliser des EIE qui ont sollicité par la suite l'approbation du ministre. Le secteur privé a la responsabilité de mener des EIE et la dernière décision relève des autorités fédérales ou étatiques.

M. Wright remercie M. Garver d'avoir animé la séance et M^{me} Bear d'avoir donné un exposé aussi édifiant qu'instructif. Il mentionne qu'au cours du déjeuner, le fondateur de Planetwalk, M. John Francis, prononcera une causerie et qu'il sera présenté par M. Jonathan Waterhouse, représentant des États-Unis au sein du CCPM.

Exposé de M. John Francis, fondateur de Planetwalk

M. Jonathan Waterhouse, représentant des États-Unis au sein du CCPM, présente l'un de ses amis, M. John Francis, connu dans le monde entier comme un globe-trotteur, et mentionne que celui-ci a commencé à travailler en faveur de l'environnement en 1971 lorsqu'il a été témoin de la collision d'un pétrolier et du déversement de pétrole qui a suivi dans la baie de San Francisco. Il a alors arrêté de conduire des véhicules à moteur et a commencé à marcher, parce qu'il s'est senti en partie responsable du désastre qui s'est produit sur le rivage. Plusieurs mois plus tard, le jour de son vingt-septième anniversaire, et en raison des débats qu'a semblé provoquer sa décision de marcher, M. Francis a fait un vœu de silence qui a duré 17 ans. Dans l'intervalle, il a fondé Planetwalk, un organisme sans but lucratif de sensibilisation à l'environnement qui a acquis une grande renommée.

Auteur de l'ouvrage *Planetwalker: 17 Years of Silence, 22 Years of Walking* qu'a publié la société National Geographic, M. Francis raconte son parcours à l'assistance en déclarant qu'il est le même que celui de tous les gens qui sont dans la salle. Il explique que la lutte qu'il a menée pour sauver les oiseaux enduits de pétrole et restaurer les plages noircies par celui-ci lui a donné

un sentiment de frustration et d'impuissance, et qu'il a alors décidé de prendre une position plus fondamentale et plus personnelle en arrêtant d'utiliser tout type de moyen de transport motorisé. Peu après avoir entrepris sa démarche pendant deux décennies et sur deux continents, encore jeune homme, il a fait un vœu de silence qui a duré 17 ans. Il s'agissait d'un silence de protestation en faveur de l'environnement, mais à titre de jeune afro-américain qui traversait le pays en marchant au début des années 1970, sa notion de l'environnement a dépassé le stade de la préoccupation au sujet de la pollution et de la perte d'habitats pour inclure la manière dont les humains se traitent les uns les autres et peuvent mieux communiquer et travailler ensemble au bénéfice de la planète. En gardant le silence et en marchant, il a appris à écouter, a poursuivi ses études au collège et a obtenu des diplômes d'études supérieures en science et en environnement. Les Nations Unies l'ont nommé ambassadeur itinérant auprès des collectivités du monde entier et le gouvernement américain l'a engagé pour l'aider à s'occuper du désastre causé par le pétrolier Exxon Valdez. Après un exposé divertissant, dynamique et instructif, M. Francis conclut en disant que peu importent les défis, peu importe l'opposition et peu importent les problèmes auxquels il faut faire face, on peut tous les surmonter en faisant preuve de détermination, parce qu'avec de la détermination, tout est possible.

Le président remercie M. Francis de son exposé aussi exceptionnel qu'inspirant quant à ce qu'une personne est capable de faire, et affirme que son dévouement et sa détermination ont été plus qu'admirables.

Après le déjeuner, le président donne un aperçu de la séance de l'après-midi en indiquant qu'en fonction de l'ordre du jour, il sera question d'activités particulières en relation avec l'écologisation de l'économie de l'Amérique du Nord. Il présente ensuite l'animatrice, M^{me} Diane Takvorian, et lui cède la parole pour cette partie de la séance.

Innovations en matière d'écologisation de l'économie nord-américaine

Animatrice : M^{me} Diane Takvorian, représentante des États-Unis au sein du CCPM

M^{me} Takvorian souhaite la bienvenue à toute l'assistance et déclare qu'en fonction de ce que l'on a entendu au cours de la matinée, il existe sûrement de nombreuses solutions novatrices à l'étude qui concernent l'économie. Elle mentionne que le groupe de spécialistes qui se trouve en avant de l'assistance a formulé des solutions très particulières qu'il vaut la peine de considérer, et que ce qui est très emballant, c'est que cela pourrait mener les trois pays à trouver des solutions stratégiques. Elle présente le premier orateur, M. Alejandro Romay, gestionnaire en environnement au Grupo Jumex, qui possède de solides antécédents en matière de sécurité industrielle et d'environnement au Mexique.

Exposé de M. Alejandro Romay, gestionnaire de l'environnement, au Grupo Jumex, intitulé *Les chaînes d'approvisionnement écologiques*

M. Romay commence son exposé en indiquant qu'au Grupo Jumex, la préservation de l'environnement constitue un élément fondamental du programme de travail. Il mentionne que les fruits sont la principale matière première de son entreprise, laquelle fabrique des jus, des nectars et d'autres boissons, mais qu'en raison de sa nature, il est très important qu'elle tienne compte du maintien d'un équilibre entre le sol, l'eau et le climat.

Il déclare que pour qu'une grande entreprise dont la chaîne d'approvisionnement est constituée de plusieurs petits établissements qui n'ont pas accès à des informations très élaborées soit partie prenante de la solution, il est nécessaire d'enseigner les principes de l'approvisionnement écologique à certains de ces établissements qui sont les plus petits. Il précise que l'un des défis les plus importants a consisté à éliminer de nombreux obstacles idéologiques qui prévalaient dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Mais lorsque les établissements qui la composent ont eu en main des connaissances et des outils adéquats, la chaîne d'approvisionnement a commencé à fonctionner de façon plus écologique. Il ajoute qu'à mesure que ce projet a évolué, le programme dans lequel il cadrait est devenu le plus important qu'ait financé le ministère.

M. Romay se dit également d'avis que l'un des domaines auquel la CCE pourrait se consacrer est la diffusion d'informations dans le cadre de projets portant sur la rentabilité économique d'activités environnementales. Elle pourrait faciliter l'échange d'informations pertinentes que détiennent de grandes entreprises, mais pas les petites qui font partie de la chaîne d'approvisionnement. Il fait ensuite part des résultats qu'à permis d'obtenir ce projet novateur.

Il affirme que grâce au projet, il a été possible de vérifier que l'écoefficacité constitue une culture administrative qui sert à assumer une responsabilité sociale. Elle motive les entreprises à s'adapter et à modifier leurs procédés de production en fonction des besoins du marché et de l'environnement tout en regroupant, à un haut niveau, le développement économique, social et environnemental. En comparant les méthodes conventionnelles, on peut constater que les résultats du projet sont très importants, car les participants ont diminué la quantité de matériaux et d'énergie utilisée au cours de la production.

M. Romay poursuit en expliquant que durant l'exécution du projet, les entreprises n'ont pas eu besoin d'abandonner leurs procédés de production pour devenir écoefficaces; il a seulement été nécessaire de les adapter pour répondre aux besoins du marché et de l'environnement. Il énumère les résultats que le projet a permis d'obtenir :

- Argent économisé : 4 926 460 \$US par année.
- Investissement : 1 071 858 \$US.
- Rendement de l'investissement : 2,6 mois.

Il ajoute qu'en plus des avantages économiques, le projet a donné lieu à d'importants avantages environnementaux, dont les suivants :

- Économie annuelle d'eau : 417 109 mètres cubes (m³).
- Économie annuelle d'énergie :
 - 1 740 573 kilowatts-heure (kWh).
 - 23,48 m³ de diesel.
 - 4,41 m³ d'essence.
 - 216 m³ de gaz.
 - 3 251 805 m³ de gaz naturel.

M. Romay termine son exposé en énumérant les diverses entreprises qui ont participé au projet. Il ajoute que Grupo Jumex a participé pendant quatre ans au programme de leadership environnemental dans une perspective de compétitivité et qu'il l'applique encore maintenant comme un outil supplémentaire dans son système de gestion environnementale.

L'animatrice remercie M. Romay de son exposé et présente la prochaine oratrice, M^{me} Linda Stone, en faisant état de ses principales réalisations.

Exposé de M^{me} Linda Stone, chercheuse en politique, Global Green USA, intitulé *Les bâtiments écologiques à La Nouvelle-Orléans*

M^{me} Stone commence son exposé sur le bâtiment écologique à La Nouvelle-Orléans après l'ouragan Katrina en donnant un aperçu des activités de Global Green USA, un organisme sans but lucratif qui s'est donné pour mission de favoriser un renversement des valeurs mondiales pour instaurer un avenir durable et sécuritaire en reconnectant l'humanité avec l'environnement. Aux États-Unis, Global Green lutte contre les changements climatiques en écologisant les bâtiments et les collectivités, et à La Nouvelle-Orléans, ces efforts ont permis d'élaborer un modèle au profit des collectivités côtières du monde entier.

M^{me} Stone indique que l'un des principaux objectifs poursuivis a consisté à écologiser les écoles de La Nouvelle-Orléans, notamment en y installant des écrans solaires, de nouveaux éclairages fluorescents, de nouveaux appareils d'éclairage, des ballasts électroniques, du calfeutrage et des coupe-froid, des thermostats, des détecteurs de mouvement, des capteurs de lumière du jour, des réservoirs d'eau pluviale et des matelas d'isolation thermique pour l'eau. En plus d'être avantageux pour l'environnement, ces travaux ont permis de faire d'appréciables économies. En moyenne, chaque école a pu économiser 200 000 kWh et 340 700 litres d'eau, et réduire dans une proportion de 90 720 kilos la quantité d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂), ce qui représente des économies annuelles de 24 000 \$ environ.

M^{me} Stone précise qu'en plus de contribuer à l'écologisation des écoles, celles-ci ont incorporé le développement écologique à leur programme d'enseignement, ce qui permet maintenant aux étudiants de choisir parmi 24 parcours de carrière dans le domaine de l'environnement.

Elle conclut son exposé en déclarant qu'on estime que si les 50 000 maisons détruites par l'ouragan Katrina étaient reconstruites selon des normes écologiques, en fonction du concept de Global Green, les résidents de La Nouvelle-Orléans pourraient économiser chaque année 38 à 56 millions de dollars en énergie et éliminer au total plus d'un quart de million de tonnes métriques en émissions de CO₂, soit l'équivalent de 100 000 automobiles de moins sur la route.

M^{me} Takvorian remercie M^{me} Stone de son exposé très instructif et présente le prochain orateur, M. David Abazs, un spécialiste en conception et en mise en œuvre de systèmes d'énergie renouvelable.

Exposé de M. David Abazs, agrégé supérieur de recherches, sciences de l'agriculture et des ressources naturelles, University of Minnesota, intitulé *L'agriculture urbaine*

M. David Abazs commence son exposé en déclarant qu'au cours des vingt-trois dernières années, à titre d'agriculteur, il a expérimenté des méthodes d'agriculture écologique en milieu urbain, notamment en essayant d'effectuer tous les travaux de son entreprise agricole sans utiliser de combustible fossile. Il indique en outre que l'entreprise n'est pas branchée au réseau électrique, qu'elle utilise principalement les énergies solaire et éolienne, et qu'il cultive des aliments autant pour lui que pour de nombreuses autres personnes. La région du Minnesota dans laquelle se trouve cette exploitation agricole est située sur des sols très peu profonds et ne compte que 33 jours entre les périodes de gels. Il déclare qu'il s'agit donc d'une région très peu propice à une production entièrement écologique de produits alimentaires.

Dans le cadre de son projet d'agriculture urbaine, M. Abazs dit appliquer à l'ensemble de la région les connaissances qu'il a tirées de son entreprise agricole. Cela l'a conduit à adopter une stratégie à plus grande échelle pour permettre à une région de produire des aliments tout en répondant aux besoins de ses consommateurs. Dans cette région, 479 856 personnes sont réparties sur 18 millions d'acres et elles consacrent chaque année 1,2 milliard de dollars à la nourriture. La région comprend 1,62 million d'acres de terre arable et, jusqu'à présent, seulement un peu plus du tiers de cette superficie suffit à subvenir aux besoins alimentaires de la population.

M. Abazs décrit ensuite un projet réalisé dans une région où l'on applique des techniques de développement durable, notamment à Silver Bay, une ville qui dépend uniquement de l'extraction de minerai de fer et qui a entrepris un projet en vue de devenir autosuffisante tout en neutralisant ses émissions de carbone et en ne produisant aucun déchet. Tout ce que la ville a intégré pour l'aider à y parvenir doit imiter le monde naturel. Un système de production de poisson en serre a constitué le « moteur écologique ». Le vent produit de l'électricité et l'énergie solaire sert au chauffage. L'utilisation de l'eau repose sur un circuit fermé où elle est reconstituée grâce au traitement des eaux usées et à la collecte d'eau de pluie. L'équilibrage du carbone et de l'oxygène se fait également en circuit fermé, ce qui permet aux deux gaz de se contrebalancer. Cette production donne des revenus, fournit de la nourriture en abondance et assure plusieurs emplois.

M. Abazs résume son exposé en déclarant qu'avec une planète dont la population de 6,8 milliards de personnes est toujours en expansion, il est essentiel de créer des systèmes intégrés qui imitent le milieu naturel et soient en parfait équilibre. Il conclut en affirmant que les résultats des projets auxquels il a participé illustrent de quelle manière cela peut s'accomplir.

M^{me} Takvorian remercie M. Abazs et invite ensuite les participants sur place et en ligne à formuler des questions et des observations.

Questions ou observations: Il est évident que ce que les trois orateurs ont accompli est extrêmement pertinent, et j'aimerais demander aux spécialistes s'ils croient que les ministres pourraient reconnaître le bien-fondé de ces entreprises. Si c'était possible, cela inciterait d'autres entreprises à participer à des programmes analogues. Une certaine forme de récompense ou de reconnaissance de la part des gouvernements pourrait servir de mesure incitative.

Réponse : Toute forme de récompense et de reconnaissance de la part des autorités pourrait constituer une partie de cette mesure incitative, mais il faudra instaurer d'autres mesures de ce genre en relation avec le marché. Il faut également sensibiliser davantage le consommateur afin qu'il sache ce qu'il y a en arrière d'une marque de commerce. Notre tâche consiste à faire de l'enseignement écologique.

Questions ou observations : Lorsque vous analysez des résidences, faites-vous un inventaire des peintures au plomb? Pour ce qui est du poisson qui sert de « moteur écologique », la forte tolérance du poisson à l'ammoniaque en diminue-t-elle la qualité?

Réponse : Au sujet du programme d'écologisation des bâtiments, je suis passablement sûr que la question de la peinture au plomb n'en fait pas partie. Toutefois, la prochaine phase du projet consiste à travailler en collaboration avec les ministères de la Santé publique, et il est prévu de se pencher à ce moment-là sur des questions de santé et de sécurité qui comprendront celles que soulève la peinture au plomb.

Pour ce qui est des fortes concentrations d'ammoniaque, il n'était pas prévu d'en avoir, mais lorsqu'on a mis le système en marche tout au début, il a fallu résoudre plusieurs questions en recourant à un équilibre. La principale consistait à créer un écosystème en parfait équilibre qui ne donne pas lieu à de fortes concentrations d'ammoniaque dans la chair du poisson.

Questions ou observations : J'aimerais savoir de quelle manière le projet d'écologisation des bâtiments pourrait être entrepris dans le cadre d'un programme d'aménagement urbain et de tout autre programme au sein d'une collectivité. Pour ce qui est des espèces de poisson, nous élevons le même que le vôtre (le tilapia) dans les eaux mexicaines et avons constaté qu'il est devenu envahissant. Avez-vous constaté le même phénomène dans le cadre de votre projet?

Réponse : Nous avons entrepris ce projet dans un climat nordique où le poisson a de la difficulté à survivre. En fonction de ce type de climat, il est donc idéal d'élever un poisson qui se multiplie rapidement. Chaque région donne lieu à différents problèmes et considérations. Il peut exister d'autres espèces dont l'élevage est plus facile ou qui peut s'effectuer sous contrôle. Il est important de localiser le projet de manière à ce qu'il soit pertinent pour le Mexique.

En ce qui a trait à l'endroit où nous entreprenons des projets d'écologisation des bâtiments, le choix de celui où déployer et concentrer nos efforts est devenu complexe. En fonction des principes d'aménagement urbain, il faut construire dans un endroit sécuritaire. Toutefois, il est important de tenir compte du désir de la population, et à La Nouvelle-Orléans, de nombreuses personnes ont voulu rebâtir leur maison dans des zones où l'on prévoit d'autres inondations. C'est pour cette raison que nous sommes obligés de porter notre regard sur des endroits qui ne sont pas les plus judicieux pour construire en raison des perspectives d'inondation. Il faut toutefois que je précise qu'en fonction du rythme auquel la planète se réchauffe, même les zones qui se trouvent maintenant à six pieds au-dessus de l'eau seront inondées au cours des cent prochaines années.

Questions ou observations : Toutes les activités dont les trois orateurs ont parlé offrant de grands avantages, de quelle manière pouvons-nous multiplier leurs effets dans l'environnement

nord-américain? En vous fondant sur votre expérience et les enseignements que vous en avez tirés, que pouvons-nous faire à propos des secteurs qui n'adoptent pas vraiment un comportement écologique.

Réponse : Je suis d'accord avec vous quant à la masse de travail à accomplir et je partage vos préoccupations. Les entreprises qui n'ont pas vraiment un comportement écologique doivent être en contact plus étroit avec la population. Cela signifie qu'il faut trouver des moyens pour qu'elles prennent conscience que la manière dont elles fabriquent leurs produits a des effets néfastes sur les personnes qui les consomment. Il est toutefois difficile de conscientiser toutes ces entreprises et ça l'est tout autant dans les autres secteurs. Il faut établir des relations avec les établissements d'enseignement, dont les universités.

Questions ou observations : Pouvez-vous nous donner une idée du coût en capital du projet d'élevage de poisson? Existe-t-il des fonds publics pour soutenir de tels projets?

Réponse : Nous avons obtenu des fonds étatiques pour financer le projet, et les impôts payés à l'État par l'industrie minière ont servi à financer des projets écologiques. Pour le moment, le projet fait tout juste ses frais, mais lorsqu'il permettra d'approvisionner complètement la région, il générera des profits. Le coût en capital initial a représenté un montant de 550 000 \$ environ, et pour l'installation complète, dont les immobilisations en matière de production d'énergie éolienne et solaire, nous envisageons un montant d'un peu moins de 2 millions de dollars.

Questions ou observations : Que faut-il faire pour que ces projets des plus novateurs puissent passer d'une petite à une grande échelle, à savoir celle à laquelle ils sont maintenant rendus? De quelle manière vous occuperiez-vous de la chaîne d'approvisionnement? Comment pouvez-vous accomplir cela dans le cadre d'une grande entreprise qui est rentable à une grande échelle? Vous efforcez-vous de faire en sorte que les produits qui découlent de ces projets soient offerts à un prix concurrentiel? Peut-on prendre des mesures pour inciter le consommateur à participer de façon rentable à ces projets? Pouvez-vous nous faire des recommandations à ce sujet? La CCE pourrait-elle faciliter la mise sur pied de tels projets?

Réponse : En réalité, pour en mettre sur pied, il faut en grande partie pouvoir compter sur des subventions. Tous nos organismes sont principalement sans but lucratif et ne sont pas motivés pour le moment à faire des profits. Mais en raison de certains rabais sur l'énergie, les consommateurs peuvent participer à ces projets de façon très rentable. Nous avons pour objectif de construire des bâtiments abordables en plus d'être écologiques, et grâce à des mesures incitatives, des entreprises se sont constituées pour offrir les techniques nécessaires en vue d'écologiser la construction. Cela permet d'offrir des emplois aux étudiants qui obtiennent un diplôme dans un domaine leur permettant de diriger de tels projets. De meilleures connaissances constituent un facteur essentiel pour poursuivre la réalisation de ce genre de projet.

Pour ce qui est des questions touchant aux systèmes écologiques, celles que suscite le sol ne constituent pas vraiment un problème, car l'augmentation du rendement du sol par unité de surface augmente considérablement. Il ne s'agit que d'un exemple de la manière dont nous pouvons optimiser la productivité. La CCE pourrait apporter son aide à des activités agricoles en se consacrant à des questions de justice. Il existe également de nombreuses questions

stratégiques qui peuvent donner lieu à des projets écologiques si on les aborde de façon adéquate. Les trois pays doivent se pencher sur d'importantes questions d'éthique et de morale. Personne ne doit être obligé de mourir de faim parce que quelqu'un d'autre conduit un véhicule. L'agriculture sera riche si nous avons la patience d'attendre le temps qu'il faut.

Il y a six mois, au Mexique, nous avons instauré un code en matière de publicité environnementale de manière à ce que personne ne puisse se donner le titre de producteur écologique si ce n'est pas vraiment le cas. Malheureusement, ce projet n'a pas duré, car il donnait lieu à une autoréglementation. La CCE pourrait participer en déterminant les lignes directrices à mettre en place pour qu'une économie verte se réalise. Il faut aussi que le gouvernement soit moins passif. La CCE pourrait servir de chef de file sans incarner réellement l'autorité. Cela devrait conduire à l'élaboration des lignes directrices dont tous les paliers de gouvernement ont besoin pour offrir des mesures incitatives et participer à leur application. Cela permettrait également de fournir aux éducateurs l'information nécessaire pour transférer les connaissances aux entrepreneurs et aux consommateurs.

Questions ou observations : Existe-t-il un problème dans tout ça que l'on pourrait qualifier d'« effet de rebond »? Cela signifie essentiellement que si vous devenez plus rentable, allez-vous juste vous servir des gains économiques que vous réalisez pour faire plus que ce que vous faites présentement? Par exemple, alors que les bâtiments sont devenus 25 % plus économes depuis les dernières années, leur taille a également augmenté de 35 %. Dans le secteur de l'automobile, l'amélioration de l'efficacité a donné lieu à des autos plus rapides et plus puissantes au lieu de constituer un gain net pour l'environnement. Avez-vous des observations à formuler au sujet de cet « effet de rebond »?

Réponse : En ce qui me concerne, j'ai dû réorganiser ma vie pour ne pas être tenté d'exploiter l'avantage auquel le projet a donné lieu. Nous avons vraiment besoin de mesures incitatives pour établir un nouvel ordre de priorités de manière à ce que les gains tirés des projets soient vraiment au profit de l'environnement. Par exemple, si l'activité de votre entreprise consiste à cultiver des arbres et à les vendre, vous ne pouvez en vendre qu'une certaine quantité, alors que dans la recherche du profit, si vous vendez davantage que la quantité qui est écologique pour votre terre, cela a des effets néfastes sur l'environnement au lieu de le préserver. Lorsque vous atteignez vos critères écologiques, vous devez arrêter la croissance de votre entreprise. C'est un concept qui n'existe pas du tout dans le monde des entreprises, et cela réclame donc certaines activités externes pour y parvenir. Il ne s'agit pas seulement de suivre une politique, mais peut-être de faire preuve d'une certaine empathie envers nous-mêmes et de nous regarder soigneusement dans un miroir.

Je pense que la CCE pourrait avoir un rôle à jouer dans ce domaine. L'écologisation de l'économie donnera une autre sorte de profit, celui qu'il faut décrire en fonction d'un point de vue environnemental et plus seulement économique. Nous devons changer d'outils et de stratégie, et la CCE devra nous aider à déterminer de quelle manière.

Questions ou observations : Le premier élément soulevé ce matin a été le fait que l'Amérique du Nord n'est pas un très bon exemple d'économie verte, et il a été fortement suggéré qu'elle adopte d'autres méthodes et un autre comportement dans son ensemble. Nous devons harmoniser notre

comportement environnemental avec celui des pays européens, mais aussi du Japon et d'autres pays. Chacun des trois exemples présentés aujourd'hui fournit de l'information dont on peut se servir pour préserver l'avenir de notre société. Le Canada et le Mexique pourraient peut-être harmoniser leurs règlements environnementaux avec ceux des États-Unis, car ces derniers semblent être des chefs de file dans ce domaine. Pourrait-on formuler une recommandation dans ce sens à nos ministres de l'Environnement?

Réponse : C'est bien dit.

Questions ou observations : En ce qui concerne les mesures incitatives, lesquelles proposez-vous afin de favoriser la poursuite de changements productifs?

Réponse : Je crois que nous devons penser localement pour faire des progrès à l'échelle mondiale. Nous devons nous pencher sur les moyens dont nous disposons dans chacune de nos régions et les utiliser efficacement. Autrement dit, nous devons procéder à l'amélioration des projets locaux afin qu'ils aient un effet multiplicateur. Nous devons également mener une analyse exhaustive des besoins de chacune de nos régions.

M^{me} Takvorian remercie les trois spécialistes et fait remarquer qu'il doit y avoir une combinaison de sensibilisation, de mesures incitatives et de réglementation pour que des projets tels que ceux qui ont été évoqués puissent se multiplier et durer. Par exemple, aux États-Unis, l'argent obtenu à la suite de procès a été réinjecté dans le domaine de l'environnement pour aider les entreprises à relever les défis que présentent la fabrication de produits plus écologiques et le maintien d'une économie plus verte. L'argent a servi à former les personnes qui réclamaient des changements.

Le président remercie toutes les personnes qui ont fait un exposé et affirme que ceux-ci ont été aussi réfléchis que rigoureux. Il ajoute que lorsqu'on obtient des exemples précis, cela suscite de l'enthousiasme et permet à tout le monde de prendre conscience qu'il peut vraiment faire quelque chose à l'égard des défis qui se présentent. Il conclut en mentionnant que la dernière partie de la journée consistera à déterminer la nature de l'avis à formuler au Conseil.

Discussion des membres du CCPM sur un avis éventuel au Conseil

Animateur : M. Glen Wright, président du CCPM

Le président ouvre la séance en expliquant qu'à la fin des séances publiques, le CCPM dépose généralement un avis officiel formulé par écrit au Conseil et que cet avis est public. Il indique que le défi consiste à lui formuler des avis qui lui sont utiles. Il invite l'assistance à participer à une discussion sur la question de savoir s'il faudrait formuler un tel avis en se fondant sur les exposés de la journée.

M. Wright déclare que le CCPM est aux prises avec des défis récurrents, dont la diffusion des idées et des informations présentées et examinées durant des sessions ordinaires telles que celle-ci. Il cite en exemple l'exposé sur les chaînes d'approvisionnement en mentionnant qu'il comporte des opinions très utiles méritant une plus large diffusion. Il estime que le secteur privé et, en fait, le public en général pourraient tirer parti des informations que contiennent de nombreux autres exposés, tout comme des réalisations des nombreux projets auxquels participe

la CCE. Il est d'avis qu'il faut diffuser les précieuses idées formulées au cours des sessions ordinaires du CCPM ou qui font partie des résultats obtenus dans le cadre des projets de la CCE. Selon lui, il serait utile que le CCPM élabore un avis au Conseil qui fait valoir l'utilité, pour les gouvernements, d'exploiter de telles informations en vue d'écologiser l'économie.

M. Tim Hern déclare que l'un des sujets sur lesquels il proposerait de formuler un avis au Conseil consisterait à essayer d'amener l'industrie à apprécier les effets bénéfiques de l'écologisation de l'économie à des fins de rentabilité et d'efficacité. Un autre élément dont peut bénéficier ce secteur grâce à une participation précoce est l'avantage concurrentiel qu'il peut en tirer. L'efficacité énergétique est un concept que connaît l'industrie notamment, le secteur de la fabrication, car il permet aux entreprises de diminuer leurs coûts en énergie et, conséquemment, leur empreinte écologique. Il serait avantageux de répertorier les méthodes qui permettent à l'industrie de réaliser des économies financières tout en préservant l'environnement. Il en existe de nombreux exemples, et le fait de les diffuser dans l'industrie après les avoir répertoriés constituerait un échange de connaissances profitable à tous.

M. Geoffrey Garver soutient que l'avis au Conseil devrait porter sur ce que signifie l'écologisation de l'économie et comporter des suggestions afin d'y arriver. Cet avis pourrait aussi donner un aperçu des objectifs économiques et environnementaux en vue de réaliser cette écologisation, ainsi que les articles de l'ALÉNA qui y font obstacle. Il suggère de se pencher également sur d'autres paramètres que le Conseil pourrait trouver utiles afin d'évaluer une économie verte. Il estime que l'exposé de M^{me} Bear contient des éléments pouvant s'avérer utiles pour formuler un avis sur les avantages qu'offrent les évaluations des impacts environnementaux (EIE). Évoquant l'exposé de M. Elgie, il estime aussi que l'avis pourrait insister sur la forte empreinte écologique de l'activité humaine, particulièrement en ce qui a trait au carbone. M. Garver conclut en affirmant que l'on devrait mettre en relation les réalisations nord-américaines avec celles de l'Europe et chercher des moyens d'harmonisation afin de ne plus recourir à des mesures économiques qui découragent les entreprises et de favoriser ainsi l'écologisation du continent nord-américain.

M. Rodolfo Lacy estime qu'un avis devrait encourager le profilage de certains secteurs qui réclament de l'attention et de ceux qui ont accompli des progrès. Après avoir mentionné les secteurs de la construction, de l'automobile et du transport, il déclare qu'il faudrait se pencher sur celui de l'agriculture. Il ajoute que le fait de mentionner de bons exemples de progrès aux membres de ces secteurs qui éprouvent des difficultés les rendrait plus efficaces et conséquemment plus rentables, tout en profitant à l'environnement.

M. Gustavo Alanis-Ortega suggère de faire valoir à quel point il est avantageux de faire preuve d'écologisme, en mentionnant certains secteurs d'activité. Les résultats obtenus ne s'arrêteraient pas à une économie et à un environnement sains, mais comprendraient aussi une meilleure réputation et un profil positif pour les entreprises participantes. On devrait examiner ce que l'on peut faire financièrement à l'échelle nationale pour que cela se produise et appliquer la stratégie à d'autres secteurs de l'industrie. Il faudrait aussi faire valoir l'utilité de l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET) en vue d'écologiser l'économie et d'inciter les entreprises à se conformer aux lois de l'environnement. Il suggère de demander au Conseil de réexaminer cette question.

M^{me} Linda Angove est d'avis que la CCE pourrait déterminer quels sont les principaux facteurs en vue d'écologiser l'économie, en commençant par définir ce terme. Elle déclare qu'à la suite des séances publiques du CCPM, il existe plusieurs études de cas et exemples de réussite dont les résultats et les enseignements peuvent être utiles à d'autres personnes. Elle ajoute que compte tenu du fait que de nombreux secteurs d'activité, dont l'industrie, n'ont jamais entendu parler de la CCE et ne peuvent bénéficier de son savoir-faire et de ses connaissances dans ce domaine, un avis au Conseil pourrait faire valoir la nécessité que la CCE rejoigne davantage de personnes, de commerces et d'entreprises. Outre l'accès aux diverses activités de la CCE grâce aux tribunes publiques et aux publications, il serait logique que la prochaine étape consiste à diffuser cette information à plus grande échelle, ce qui profiterait davantage à l'industrie et, conséquemment, à l'environnement.

Le président suggère que la CCE cartographie des sections de l'économie afin de déterminer et d'illustrer les endroits où l'écologisation progresse, et où il faut déployer davantage d'efforts et acquérir des connaissances plus précises en vue d'accomplir des progrès.

M. Martin Gutierrez suggère que l'avis au Conseil porte sur le processus d'EIE et l'amélioration des résultats. Étant donné qu'il n'existe aucun moyen de mesurer ce processus et qu'il faut entreprendre d'autres travaux pour arriver aux fins envisagées, il estime qu'il faudrait demander la mise au point d'un outil diagnostique et d'indicateurs qui permettront de fixer des buts et des objectifs et de déterminer à quel moment ils seront atteints.

L'un des membres du CCN déclare qu'on ne s'attaque pas encore adéquatement à la question de la réduction des déchets, et qu'il faudrait que le Plan stratégique de la CCE prévoie des travaux portant sur l'élimination totale des déchets.

M^{me} Adriana Nelly Correa recommande de commencer par définir en quoi consiste réellement l'écologisation de l'économie de l'Amérique du Nord, car il est nécessaire de la mettre en relation avec l'environnement et la société, et de procéder de cette manière dans chaque secteur et région. Elle suggère de recommander une tarification verte afin de tenir solidairement compte des coûts de l'économie et de l'environnement, et d'illustrer des mesures incitatives efficaces dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord qu'a élaboré la CCE. M^{me} Correa ajoute qu'il faudrait évaluer les écosystèmes et les économies écologiques et se concentrer sur ceux qui ne le sont pas.

M^{me} Diane Takvorian évoque la suggestion d'un membre du CCN qui consiste tout d'abord à se doter de principes, en indiquant, par exemple, que préalablement à tout mouvement vers l'avant, il faut instaurer le principe de « zéro déchet ». Elle précise que ce n'est qu'à ce moment-là que l'on pourra prendre des décisions éclairées et faire des choix stratégiques fructueux. Après avoir indiqué qu'en ce qui concerne le commerce transfrontalier, il faut en premier lieu centrer l'attention à l'échelle locale, elle estime que la CCE doit établir un cadre de travail pour les projets trilatéraux en commençant à l'échelle locale, et élargir ensuite l'application de ces principes au commerce international. Elle affirme qu'il existe divers niveaux stratégiques pour relever ces défis et que la solution comporte plusieurs facettes qui comptent des incitations à s'informer, des règlements et des politiques. Elle cite l'exemple des postes d'inspection des

véhicules de transport aux passages frontaliers et le temps pendant lequel le moteur tourne au ralenti et pollue l'environnement. Elle ajoute qu'il est également possible d'électrifier les passages frontaliers de manière à ce que les camions puissent se brancher et être écologiques pendant qu'ils attendent de traverser la frontière. Elle estime que ce n'est qu'en s'attaquant de cette manière à ce genre de questions que l'on arrivera à trouver des solutions internationales. Elle conclut en affirmant que le CCPM et la CCE devraient conseiller quels types de projets commerciaux faire progresser dans des secteurs déterminés de l'économie en vue d'arriver à l'écologiser.

M^{me} Irasema Coronado déclare qu'il faudrait suggérer au Conseil de privilégier la participation du secteur agricole et déterminer de quelle manière aider les agriculteurs à contribuer à une économie verte. Elle estime qu'il faut se servir des données de la CCE pour promouvoir des projets de recherche trinationalaux, et qu'une fois que l'on connaît les conclusions de ces recherches, il faut les diffuser dans le public et s'engager à l'échelle des collectivités. Elle est d'avis que la CCE devrait offrir ses connaissances et son savoir-faire là où ça s'avère nécessaire, et qu'il est également important de conserver la question des déchets électroniques à l'ordre du jour, car il s'agit d'une question critique.

M. Jeffrey Wennberg, qui est membre du CCG, déclare que dans certains cas, le domaine des affaires a de la difficulté à faire en sorte que ses membres acceptent une nouvelle culture écologique. Il est d'avis de proposer au Conseil qu'il suggère de redéfinir l'excellence environnementale, et que la CCE puisse servir de centre d'échange d'informations pour ces nouveaux travaux. Il estime qu'il serait pertinent de formuler un avis au Conseil lui demandant que chaque gouvernement national organise une réunion ministérielle afin de relever des exemples dans le secteur privé qui ont permis de faire des progrès en offrant des avantages microéconomiques, et d'examiner de quelle manière ils peuvent contribuer à écologiser la macroéconomie.

M. Jonathan Waterhouse introduit son intervention en mentionnant qu'un éboueur qui ramasse les canettes d'aluminium, à savoir un métal assez rare, est probablement davantage un bienfaiteur pour l'environnement que la plupart des gens. Il fait ensuite mention du recyclage de produits électroniques en affirmant que la plupart d'entre eux peuvent être totalement recyclés, car ils contiennent plusieurs métaux de terres rares. Il affirme que l'on jette des choses qui sont complètement récupérables, et que le recyclage devrait être visé par la loi de chaque pays sur l'ensemble du continent nord-américain. S'appuyant sur le déversement de pétrole dans le golfe du Mexique, il trouve très difficile de résoudre des problèmes au niveau local sans savoir réellement ce qui s'y passe, alors que le fait de dire tout simplement la vérité à la population en ce qui concerne la situation locale peut les inciter à régler ces problèmes. Il suggère également de constituer une équipe d'intervention internationale en matière de pétrole et de gaz afin de réagir plus rapidement en cas de désastre et de trouver de meilleures solutions pour l'environnement.

L'un des nouveaux membres du CCG affirme que la relation de travail entre le CCN, le CCG et le CCPM est très bénéfique et qu'il faudrait qu'elle ait lieu plus régulièrement. Il déclare aussi qu'à titre de nouveau membre et étant donné qu'il ne connaît pas encore le milieu, il ne savait même pas que la CCE existait. Il estime qu'il y a un énorme fossé entre ce dont il est question au cours des réunions et ce que les trois pays accomplissent réellement. À son avis, compte tenu de

ses nombreuses années d'expérience, la CCE est un organisme qui peut interagir de façon trilatérale, mais qu'elle est très fragile, car elle ne fait de l'autopublicité nulle part. Il ajoute que de très précieux documents sont disponibles dans le cadre de cette tribune et que personne n'en a connaissance à l'extérieur. Il suggère donc d'informer la population d'Amérique du Nord et de ne pas avoir les mains liées par les trois gouvernements. Il est d'avis qu'il faut commencer par l'EIET et faire connaître cette solution à la population pour qu'elle puisse y recourir et la mettre en relation avec l'application des lois.

M. Martin Gutierrez déclare qu'en plus de bénéficier de la présence de représentants des CCN et des CCG aux réunions, il faudrait également y voir des personnes qui peuvent influencer les pouvoirs publics et des secteurs d'activité tels que le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Un membre du CCN représentant une tribu déclare que les communications et l'information sont extrêmement rares sur des sujets tels que ceux abordés aujourd'hui. Il estime urgent et important de diffuser de l'information à la population d'Amérique du Nord, notamment les peuples autochtones, tout comme il est important d'entreprendre une tournée d'information.

Un autre membre du CCN juge important d'élaborer des définitions et des indicateurs trilatéraux, notamment sur les plans social et culturel, ainsi que pour analyser les coûts, et qu'il serait utile d'établir la valeur des coûts environnementaux. Il suggère d'être prudent lorsqu'on se penche sur les règles du marché et de tenir compte des conséquences qu'elles peuvent avoir si l'on n'inclut pas ces coûts.

Un membre du CCN provenant de l'Alaska estime très important d'indexer l'Atlas afin d'exercer un suivi de l'environnement au fil du temps et de savoir comment et où les décisions sont prises. Il affirme qu'il faut mieux utiliser les données, établir un plan d'action et s'en servir comme modèle pour prédire ce qui arrivera au cours des 30 prochaines années et déterminer les mesures à prendre pour changer les choses.

M^{me} Irasema Coronado estime qu'un avis au Conseil devrait insister fortement sur la nécessité d'une économie environnementale et faire valoir que ce n'est qu'en liant l'environnement à l'économie que l'on pourra établir un plan d'action rationnel et évaluer les progrès accomplis.

Mot de la fin par le président du CCPM, M. Glen Wright

M. Wright prononce le mot de la fin en déclarant que les exposés ont été excellents et ont suscité la réflexion, et qu'il a apprécié la contribution de l'assistance sur place et en ligne. Il mentionne avoir constaté une importante synergie avec le CCN et le CCG, et qu'il serait bénéfique que les trois organismes se réunissent plus souvent. Il précise que le CCPM tiendra compte des observations exprimées durant toute la journée en vue de formuler un avis au Conseil. Il conclut en indiquant que tous les exposés et les biographies seront consultables dans le site Web de la CCE, et qu'il sera possible d'y poser des questions de suivi.

**Session ordinaire du CCPM n° 10-03
(en présence du public à titre d'observateur)**

Le 17 novembre 2010

Tour d'horizon, par le président du CCPM, M. Glen Wright, et adoption de l'ordre du jour provisoire.

Le président souhaite la bienvenue aux participants et donne un aperçu de l'ordre du jour de la session ordinaire n° 10-03. Il invite ensuite M. Evan Lloyd à ouvrir la séance en rendant compte des activités de la CCE depuis la dernière réunion du CCPM tenue à Guanajuato, au Mexique.

Compte rendu de M. Evan Lloyd, directeur exécutif de la CCE, sur les activités de celle-ci depuis la dernière réunion du CCPM.

M. Lloyd souhaite la bienvenue à l'assistance, et plus particulièrement aux membres du CCN et du CCG, en déclarant que leur participation s'avérera très utile. Il donne un aperçu de son compte rendu en indiquant qu'il portera principalement sur les activités entreprises au cours des trois derniers mois, notamment la tenue de neuf ateliers d'envergure afin de donner suite aux buts énoncés dans le Plan stratégique.

Il mentionne que les travaux entrepris en vertu de l'article 13 de l'ANACDE ont donné lieu à l'établissement du rapport intitulé *Le transport durable de marchandises en Amérique du Nord* et à la formulation d'avis au Conseil. Après avoir tenu des discussions avec ce dernier, la CCE attend maintenant l'autorisation de publier le rapport. M. Lloyd se dit extrêmement confiant au sujet de ce rapport et indique qu'il a fait l'objet d'une coopération sans précédent entre les trois pays. Les avis au Conseil ont été motivés par le fait que le domaine du transport constitue la plus grande source de gaz à effet de serre (GES) après celui de la construction. À ce sujet, les nouvelles sont majoritairement bonnes, sauf que la contribution du transport de marchandises aux émissions de GES est censée augmenter au cours des prochaines années en raison de l'accroissement du volume de marchandises expédiées. Les prévisions indiquent que les déplacements routiers interétatiques aux États-Unis, évalués en milles parcourus par véhicule, passeront de 690 milliards en 2002 à 1,3 billion en 2026. Le transport de marchandises par camion est censé doubler d'ici 2035, alors que celui par train devrait lui aussi considérablement augmenter.

M. Lloyd aborde ensuite le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) en mentionnant qu'en août 2010, le Conseil a prescrit l'instauration d'un nouveau programme pluriannuel de subventions pour des projets communautaires. Celui-ci financera des projets qui donnent directement suite aux objectifs établis en fonction des nouvelles priorités et amélioreront les résultats obtenus en matière d'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Il indique qu'au cours de la réunion tenue en août au Mexique, le Conseil a convenu d'entreprendre une série de projets afin de soutenir les nouvelles activités stratégiques. L'un de ces projets prévoit la participation des trois pays à l'amélioration de la comparabilité des

données, des méthodes et des inventaires relatifs aux émissions de GES en Amérique du Nord. Ce projet est important parce qu'il sert de préalable à des travaux, notamment à une activité concertée des trois pays portant sur les émissions de GES.

Il mentionne en outre que le Conseil a ordonné l'exécution de travaux sur les déchets électroniques, y compris les produits électriques et électroniques mis au rebut. Cette activité concerne le recyclage de ces déchets par de petites et moyennes entreprises dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, ainsi que l'application des lois relatives à ces déchets.

M. Lloyd traite ensuite du projet sur le bâtiment écologique, lequel vise l'instauration de normes continentales en matière d'efficacité énergétique pour les bâtiments commerciaux. Le projet prévoit une coopération trilatérale dans les trois pays et il conduira à l'harmonisation des normes pour les systèmes de cotation. Des ateliers techniques permettront également d'élaborer des normes continentales en matière d'efficacité énergétique pour les bâtiments commerciaux et résidentiels.

M. Lloyd aborde ensuite le projet de registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants (RNARTP) qu'il qualifie d'activité phare de la CCE. Il expose le contexte qui a donné lieu à la création du site Web *À l'heure des comptes en ligne* et du rapport *À l'heure des comptes*, et expose brièvement les activités connexes en cours dans chacun des trois pays. La publication du rapport *À l'heure des comptes* établi à partir des données de 2006 est prévue au cours des prochaines semaines. Durant la réunion du Conseil tenue au mois d'août, le personnel du Secrétariat qui gère le projet de RNARTP a participé à une longue consultation avec des intervenants et des fonctionnaires au Canada et aux États-Unis. M. Lloyd indique par ailleurs que la version en ligne de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord illustre maintenant de nouvelles aires protégées au Canada et aux États-Unis grâce à une actualisation, au cours de l'année, de la carte et de la base de données sur les aires terrestres protégées. Il déclare qu'il est particulièrement intéressant de pouvoir se servir de l'Atlas pour constater les changements dans la couverture terrestre et exercer un suivi des émissions de carbone. Il estime qu'il s'agit d'une réalisation importante qui s'avérera très utile en favorisant la coopération entre les trois pays, et qu'elle pourrait très bien avoir une portée nationale et mondiale.

M. Lloyd conclut son compte rendu en mentionnant que les travaux qu'il a énumérés ne constituent qu'une partie de ceux que la CCE a accomplis depuis la réunion du mois d'août. Il déclare qu'il sera très heureux de répondre à des questions et redonne la parole au président.

Le président remercie M. Lloyd de son compte rendu et lui demande de bien vouloir donner un peu plus de détails sur le plan opérationnel en indiquant les progrès accomplis.

M. Lloyd déclare que les Parties ont décidé que le plan opérationnel devait dorénavant avoir un caractère pluriannuel, ce qui donnera conséquemment lieu à un ensemble de plans pour 2011 et 2012 qui comporteront un échéancier à plus long terme que les précédents. Compte tenu de l'adoption imminente du nouveau plan stratégique, M. Lloyd prévoit que les Parties envisageront de prendre un peu plus de temps pour travailler avec leurs fonctionnaires afin de s'assurer que la CCE dispose d'un ensemble biennal de plans bien structurés qui permettront de faire progresser les travaux. Il ajoute que des discussions sont en cours afin de trouver le meilleur moyen

d'accomplir cette tâche, mais qu'il ne s'attend pas, dans un proche avenir, à l'établissement d'un plan opérationnel pour 2011.

Questions ou observations : Un membre de l'assistance demande à M. Lloyd s'il pourrait indiquer l'état d'avancement des projets subventionnés par le PNAACE. Il lui demande aussi des nouvelles de l'Atlas relativement aux aires protégées et si les mises à jour ne concernaient que le Mexique. Un autre membre de l'assistance lui demande de dresser un bilan du processus relatif aux communications de citoyens et des dossiers factuels. Il lui demande également si le rapport sur le transport de marchandises tient compte du transport par voie d'eau.

Réponse : M. Lloyd répond que les projets subventionnés par le PNAACE n'ont pas suivi le cheminement habituel, parce qu'ils donnent suite à l'expression d'un besoin par les Parties. Il dit aussi s'attendre à ce que le processus d'appel de propositions et de sélection soit énoncé dans le prochain ensemble de plans opérationnels.

Il dit également vouloir assurer l'assistance que les participants mexicains ont été des partenaires fiables dans le cadre de l'activité sur les aires protégées, mais que la mise à jour de l'Atlas ne visait pas d'aires protégées au Mexique.

Pour ce qui est des communications de citoyens, il mentionne que treize d'entre elles sont en cours d'examen, que trois donneront lieu à une décision et que la CCE a recommandé au Conseil de constituer un dossier factuel à l'égard de quatre autres communications.

En dernier lieu, au sujet du rapport sur le transport de marchandises, il indique qu'il y est un peu question du transport par voie d'eau, mais surtout du transfert modal et du transport terrestre.

Questions ou observations : Pouvez-vous nous dire en quelques mots pour quelle raison le précédent programme de subventions a été aboli et en fonction de quoi le nouveau programme est-il différent? J'aimerais aussi savoir dans quelle mesure l'Atlas servira à établir des données de référence. En dernier lieu, j'aimerais que vous nous disiez si la communication de citoyens relative aux sables bitumineux fait partie des treize que la CCE est en train d'examiner.

Questions ou observations : Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste l'Atlas ainsi que certains autres travaux que la CCE a accomplis? En ce qui concerne le transport de marchandises, le projet prévoit-il l'harmonisation des procédures frontalières par les trois pays? En dernier lieu, pouvez-vous nous dire où les trois pays en sont rendus au sujet des changements climatiques depuis que les trois dirigeants nord-américains ont fait une déclaration percutante à ce sujet lors de la réunion de Guadalajara?

Réponse : En réponse à la question sur l'ancien programme de subventions, il a été fondamentalement victime d'une compression financière. Compte tenu d'autres priorités, il n'était pas possible de le poursuivre de la manière dont il fonctionnait. Le programme actuel est conçu pour soutenir des projets communautaires qui donnent suite aux trois priorités qu'a établies le Conseil et qu'énonce le Plan stratégique. Les critères d'octroi de subventions ne sont pas encore établis.

Pour ce qui est de la question sur les données de référence, votre observation est juste, car il est essentiel de disposer de données compatibles dans un certain nombre de domaines pour aider la CCE à rassembler des gens qui sont en mesure de s'entendre sur des critères et des mesures à mettre en place.

Quant à la question sur les sables bitumineux, la CCE a reçu cette communication au cours de l'année et il s'agit d'un dossier encore en cours de traitement.

Le rapport sur le transport de marchandises n'est pas encore publié; nous devons attendre et voir ce qui se passera. C'est sûr que la question des frontières est extrêmement importante et on s'entend pour dire qu'il s'agit d'un point de passage vraiment obligé qui a des répercussions sur l'environnement, mais la sécurité constitue la principale préoccupation relativement au secteur du transport.

Au sujet de l'engagement des dirigeants nord-américains, on m'a dit qu'ils feront une déclaration à cet égard en février. Quant à la déclaration dont vous parlez, le temps le dira, mais je suis sûr que deux ou trois domaines ont progressé grâce aux directives du Conseil.

Le président mentionne que la deuxième partie de la matinée prévoit une table ronde et que la discussion en cours en étant tout simplement une, il continuera avec les questions durant cette deuxième partie.

Questions ou observations: C'est agréable de tenir une telle réunion avec les représentants du CCN et du CCG américains, et j'espère que des membres des CCN et des CCG canadiens et mexicains assisteront également à la prochaine réunion. Que pouvons-nous faire dans les trois pays pour favoriser l'application efficace des lois de l'environnement? Pour ce qui est du Mexique, nous connaissons d'importants problèmes relativement à l'efficacité de cette application ainsi qu'en raison de la détérioration de l'environnement.

Questions ou observations: Ce que nous avons entendu au sujet du processus relatif aux communications de citoyens n'est que des excuses expliquant pour quelle raison le traitement de ces communications dure si longtemps. Il est très peu question des effets néfastes que ces délais peuvent avoir. Je pense que nous sommes aux prises avec un très grave problème et que nous sommes en train de créer un très mauvais précédent. J'aimerais que vous nous donniez votre opinion à ce sujet.

Réponse: En général, le domaine de l'application des lois a fait l'objet de nombreuses activités au cours des cinq dernières années, notamment en matière de formation du personnel judiciaire et des agents d'application des lois sur les espèces sauvages, ainsi qu'en ce qui concerne les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et l'application des lois sur les déchets dangereux.

Au sujet des observations concernant le processus relatif aux communications de citoyens, c'est vrai que les délais sont notables et que les décisions restent longtemps en suspens. Je me rends vraiment compte que le Secrétariat a quelque chose à voir dans ces délais, mais il y a des éléments dont je ne suis pas au courant, ce qui fait que je ne suis pas en mesure de dire si ces

délais sont nécessaires ou non lorsqu'il faut relever des faits, mais nous nous employons tous à améliorer et à accélérer notre travail. Les Parties nous ont demandé de nous pencher sur ce sujet dans le cadre de la proposition relative à la gouvernance de la CCE que le CCPM est en train de formuler. J'ai hâte de pouvoir collaborer avec vous et avec les Parties afin de moderniser ce processus.

Questions ou observations : L'Amérique du Nord s'étant fait demander de clarifier ses stratégies concernant les changements climatiques, la CCE participera-t-elle à la 16^e Conférence des Parties (CdP 16) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques? Ce qu'accomplit la CCE dans ce domaine est pertinent et j'aimerais savoir si ses activités sont prises en compte.

Questions ou observations : J'aimerais obtenir quelques informations sur la manière dont vous envisagez de moderniser le processus relatif aux communications de citoyens. En deuxième lieu, j'aimerais savoir combien d'argent vous consacrez au programme de subventions des projets communautaires. D'où provient cet argent? Dans quelle mesure trouvez-vous que le budget est adéquat?

Réponse : Pour ce qui est des activités relatives aux changements climatiques, l'une des priorités stratégiques que le Conseil a établies a précisément trait aux changements climatiques et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Les travaux visant l'écologisation de l'économie de l'Amérique du Nord sont tout à fait pertinents à cet égard, mais en ce qui concerne la CdP 16, qui aura lieu le mois prochain, la réponse est simple, la CCE n'y participera pas. En revanche, nous serons prêts à apporter du soutien à nos ministres et à donner suite aux conclusions de cette conférence.

Quant au processus relatif aux communications de citoyens, des travaux sont en cours en vue d'instaurer un formulaire en ligne pour présenter une communication, ce qui éliminera du processus les ambiguïtés auxquelles sont actuellement confrontés les auteurs de communication. Cela accélérera aussi la rédaction des communications et empêchera bon nombre des erreurs qui causent des délais. Il s'agit d'un exemple, mais je suis certain que nous pourrons apporter un tel changement à très court terme.

Au sujet des budgets et du programme de subventions, je ne suis pas en mesure de vous répondre, car le budget pour 2011 et 2012 relève des Parties. Je ne sais pas quelle sera la portion réservée à ce programme. Pour ce qui est du budget en général, chaque pays verse annuellement une quote-part de 3 millions de dollars. Nous nous efforçons de diminuer les frais d'exploitation et les frais généraux de la CCE pour qu'elle soit la plus rentable possible.

Questions ou observations : Au sujet de l'Atlas, existe-t-il des couches cartographiques permettant de visualiser des zones frontalières déterminées? Étant donné que de nombreuses tribus dépendent de la migration d'animaux et d'oiseaux à des fins de subsistance, les cartes illustrent-elles leurs habitudes migratoires étant donné que c'est très important pour nos tribus? L'Atlas tient-il compte des espèces à risque? Serait-il possible de consacrer une partie de l'excédent budgétaire à la commande d'une enquête sur les sables bitumineux pour connaître leurs incidences sur les habitudes migratoires et les espèces à risque?

Réponse : Pour ce qui est des zones frontalières, les cartes de l'Atlas ne tiennent absolument pas compte des frontières. Même si celles-ci sont importantes d'un point de vue territorial, l'Atlas a pour objet d'illustrer les éléments de l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord. Mais il existe des données dans les écorégions qu'il est possible de consulter afin de distinguer les variantes. En ce qui concerne les migrations, je ne crois pas qu'il existe de couches cartographiques dans l'Atlas qui permettent de les illustrer. Les trois pays se sont entendus pour établir une liste d'espèces qui suscitent des préoccupations, mais je ne sais pas ce qu'elle contient. Quant à consacrer davantage de fonds au projet que vous avez mentionné, l'assignation des travaux relève du Conseil. Vous êtes certainement libre d'adresser vos préoccupations au gouvernement américain, et celui-ci pourrait porter cette question à la connaissance du Conseil.

Le président remercie tous les participants et mentionne qu'il donnera maintenant la parole aux présidents du CCN et du CCG.

Réunion avec les représentants des comités consultatifs national et gouvernemental américains

La présidente du CCN américain, M^{me} Karen Chapman, mentionne que c'est pour elle un privilège de participer à cette réunion du CCPM, et que les synergies auxquelles celle-ci donne lieu se sont avérées très enrichissantes pour les membres du CCN et du CCG. Elle forme l'espoir de pouvoir renouveler l'expérience et incite tous les intéressés à agir dans ce sens. Elle trouverait utile de connaître le point de vue de ses homologues canadiens et mexicains, tout en mentionnant que plusieurs questions et réponses ont suscité une très bonne réflexion sur des questions que le CCN a récemment soumises à l'attention de l'EPA.

Afin de contribuer à la présente séance, elle mentionne qu'elle s'arrêtera sur quelques éléments que contient un avis du CCN datant d'octobre 2009. Elle commence par l'ébauche de la proposition relative à la gouvernance de la CCE destinée à donner suite à l'engagement des ministres de renouveler, de revitaliser et de réorienter la CCE. Selon le CCN, les Parties doivent déterminer l'ampleur du soutien technique, administratif et opérationnel que le Secrétariat doit fournir et s'entendre à ce sujet. Par ailleurs, le CCN est en accord avec les objectifs et la justification de cette proposition qui vise à examiner et à adapter le modèle fonctionnel du Secrétariat.

L'avis formule également des observations sur la rationalisation du programme de travail concerté à la suite d'une évaluation des projets de la CCE. Cette recommandation est justifiée par le fait que les projets ne dureront pas indéfiniment et seront assujettis à certains critères. Par ailleurs, le CCN a recommandé de réinstaurer le programme de subventions et s'est réjoui de voir que c'est maintenant chose faite.

M^{me} Chapman déclare également que le CCN a formulé de nombreuses observations depuis les dernières années en vue de moderniser le processus relatif aux communications de citoyens. Elle précise que le CCN est d'avis que la proposition actuelle visant à réviser ce processus omet de tenir adéquatement compte de certaines préoccupations et qu'elle dénature l'objet de ce processus. Celui-ci ne vise pas à faciliter la connaissance des lois de l'environnement ni des

politiques d'application de ces lois, mais à motiver les Parties à appliquer leurs lois de l'environnement. Bien que l'insuffisance de personnel ait parfois été à l'origine de délais dans le traitement des communications par le Secrétariat, le principal problème que présente le processus, à savoir sa rapidité d'exécution, dépend du Conseil. Le CCN a maintes fois formulé des préoccupations quant à l'omission du Conseil de répondre promptement aux recommandations du Secrétariat de constituer des dossiers factuels.

M^{me} Chapman passe à un autre point et déclare que le CCN a fortement cautionné les efforts visant à faire aboutir les négociations au sujet d'un accord sur l'EIET. Le CCN comprend que les Parties puissent avoir des divergences d'opinions quant à la portée d'un tel accord trilatéral, mais il continue de les inviter à trouver des façons créatives d'aplanir les divergences qui peuvent encore avoir cours. Elle conclut en formulant l'espoir que cet avis sera utile et remercie toute l'assistance de lui avoir donné la possibilité de s'exprimer.

Le président remercie M^{me} Chapman de son exposé, mais ajoute que le document sur la gouvernance a fait l'objet d'un examen au Mexique et que le Conseil a demandé au CCPM de l'aider à reprendre certains passages. Il précise que bon nombre des éléments que le CCPM a repris dans ce document sont les mêmes que ceux que M^{me} Chapman a soulevés au cours de son exposé. Il donne ensuite la parole à M. Jeffrey Wennberg afin qu'il fasse part des observations du CCG.

Le président du CCG américain, M. Jeffrey Wennberg, commence son exposé en déclarant que l'avis du CCG portait principalement sur la reddition de comptes et la transparence de la CCE, ainsi que sur le renforcement de ses capacités à gérer les projets. Il affirme qu'il s'agit d'éléments importants lorsqu'il faut consacrer des ressources à des priorités qui changent et évoluent. L'une des recommandations du CCG consiste à abandonner explicitement la Déclaration de Puebla en raison des nouvelles priorités.

Il mentionne qu'une autre des recommandations du CCG vise à limiter le nombre de projets qu'entreprend la CCE, en affirmant qu'il faut faire preuve d'une certaine discipline en décidant quels projets parachever ou mettre de côté afin de faire place à ceux qui cadrent avec de nouvelles priorités. Indiquant que le CCG a envisagé de limiter la nature des projets, M. Wennberg soutient que la CCE ne devrait pas se charger des projets que les Parties entreprennent unilatéralement. Il ajoute que le CCG a réalisé une analyse des divers projets et qu'elle l'a jointe à son avis.

M. Wennberg poursuit en déclarant que le CCG a décidé de ne pas formuler d'observations au sujet de la proposition relative à la gouvernance de la CCE, car il s'agit d'une question interne, mais qu'il a toutefois saisi l'occasion de recommander certains éléments qu'il estime importants, dont l'établissement de buts mesurables et la recherche d'une solution à l'absence de continuité dans le mandat du directeur exécutif. Il indique aussi que le CCG a examiné attentivement l'ébauche du Plan opérationnel pour 2010 et fait état des préoccupations que le Conseil a exprimées au sujet de l'approche du Plan. M. Wennberg se dit heureux que bon nombre des éléments qui suscitaient des préoccupations soient réglés. Il ajoute que le CCG recommande aussi que l'excédent budgétaire serve à subventionner les projets communautaires tout en étant conscient du fait que cette question des subventions est présentement à l'étude.

M. Wennberg conclut son exposé en demandant si la CCE accepte du financement de la part de fondations et d'autres organismes, et si elle pourrait accepter de réaliser des projets supplémentaires au lieu de recevoir du financement.

Réponse : M. Lloyd répond affirmativement à la première question en précisant que la CCE peut recevoir et a déjà reçu du soutien de la part de fondations et de tierces parties. Au sujet de la deuxième question, il déclare que la CCE reçoit un généreux soutien en nature des gouvernements fédéraux, provinciaux et étatiques, et précise que la contribution des provinces et des États est importante en savoir-faire, en temps et en locaux.

Le président déclare qu'un certain nombre de questions soulevées dans de précédents avis ont été entendues. Par exemple, le nombre de projets a diminué, les résultats des projets doivent cadrer avec les priorités stratégiques et le programme de subventions des projets communautaires est réinstauré.

Une discussion générale a lieu ensuite concernant l'utilité d'organiser d'autres réunions avec des représentants des CCN et des CCG, ainsi que la question de la participation du public et la formulation d'avis. Les participants estiment important de se rapprocher du public nord-américain de manière à susciter des efforts et des réalisations à caractère collectif. Ils conviennent également d'examiner l'établissement de partenariats avec des universités nord-américaines, car il s'agirait d'une démarche valable.

D'autres discussions ont lieu au sujet du caractère répétitif de nombreuses questions qui sont examinées depuis de nombreuses années. Les participants sont d'avis qu'il est important de se pencher sur certaines d'entre elles, car leur pertinence a considérablement diminué. Il suggère donc que s'il est impossible de confirmer collectivement leur pertinence, il faudrait envisager de les abandonner. Il est également question de la raison pour laquelle il reste un excédent budgétaire, compte tenu de l'ampleur des défis environnementaux que doivent relever les trois gouvernements. Les participants considèrent également essentiel de prendre les mesures nécessaires pour revitaliser le processus d'EIET. Ils soulèvent en outre la question de savoir si le surplus budgétaire ne pourrait pas être consacré à des intervenants pour qu'ils analysent les grands projets qui ont des impacts environnementaux transfrontaliers.

Les participants entreprennent par ailleurs une discussion importante quant à la capacité de la CCE d'influer sur le public et de lui apporter du soutien. D'aucuns se disent contrariés de voir que la CCE n'est pas très connue malgré les très importants travaux qu'elle accomplit, et qu'elle pourrait mettre sa masse de connaissances à la disposition du public si seulement celui-ci savait qu'elle existe. Des discussions ont également cours concernant les sources externes de financement et la manière d'étirer le budget actuel de la CCE. Certaines personnes recommandent que la CCE puisse ultimement établir un plan de travail très ambitieux afin de voir ce que le Conseil et les Parties en feraient en constatant les impressionnantes réalisations qui pourraient en découler. Il est également question des collectivités autochtones et du fait qu'elles comptent parmi les plus vulnérables à divers égards. Des participants suggèrent de tenir éventuellement des réunions dans des localités autochtones afin de favoriser la participation de la population, car cela permettrait de l'informer et d'élargir les relations de la CCE avec le public.

La dernière suggestion formulée consiste à examiner ces questions en évaluant le degré de réussite des activités.

Récapitulation par le président du CCPM, M. Glen Wright.

Avant de lever la séance, le président résume les activités des deux journées en notant que tous les participants trouvent qu'elles ont donné des résultats notables. Il déclare qu'avant d'ajourner la séance, il a une dernière tâche agréable à accomplir, à savoir d'annoncer que M^{me} Irasema Coronado assumera la présidence du CCPM en 2011. M. Wright fait brièvement état des remarquables antécédents de M^{me} Coronado et se dit extrêmement heureux qu'elle ait accepté d'assumer ces fonctions. Il remercie ensuite ses collègues du CCPM et le personnel de la CCE des efforts considérables qu'ils ont déployés pour organiser cette réunion, en précisant que les membres du CCPM y ont consacré de nombreuses heures. Il souhaite à chacun un bon voyage de retour à la maison et lève la séance publique.



Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Session ordinaire no 10-03 du Comité consultatif public mixte

Les 16 et 17 novembre 2010

Hôtel Astor Crowne Plaza
739 Canal Street
La Nouvelle-Orléans, Louisiane, États-Unis
Tél. : 504-962-0500 • Téléc. : 504-962-0503

Ordre du jour provisoire

Le mardi 16 novembre 2010

- 8 h 00 à 9 h 00** **Inscription des participants** – *Salons Grand C et D, hall d'entrée*
- 9 h 00 à 12 h 00** **L'écologisation de l'économie nord-américaine** – *Salons Grand C et D*
- 9 h 00 à 9 h 05 Mot de bienvenue du président du Comité consultatif public mixte (CCPM), M. Glen Wright.
- 9 h 05 à 9 h 25 **Qu'entend-on par écologisation de l'économie?**, par M. Stewart Elgie, président fondateur de Sustainable Prosperity.
- Observations préliminaires, par M^{me} Irasema Coronado, représentante des États-Unis au sein du CCPM.
- 9 h 25 à 10 h 20 Période de questions et réponses.
- 10 h 20 à 10 h 35 Pause
- 10 h 35 à 11 h 00 **Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers : un outil de développement durable**, par M^{me} Dinah Bear, avocate, Washington.
- Observations préliminaires, par M. Geoff Garver, représentant des États-Unis au sein du CCPM.
- 11 h 00 à 12 h 00 Période de questions et réponses.
- 12 h 00 à 13 h 30** **Causerie du déjeuner**, par M. John Francis, fondateur de Planet Walk – *Salons Grand A et B*

Observations préliminaires, par M. Jonathan Waterhouse, représentant des États-Unis au sein du CCPM.

- 13 h 30 à 14 h 30 **Innovations en matière d'écologisation de l'économie nord-américaine** – *Modératrice* : Mme Diane Takvorian, représentante des États-Unis au sein du CCPM
- **Les chaînes d'approvisionnement écologiques**, par M. Alejandro Romay, gestionnaire en environnement, Groupe JUMEX.
 - **Les bâtiments écologiques en Amérique du Nord**, par Mme Linda Stone, chercheuse en politiques, Global green USA
 - **L'agriculture urbaine**, par M. David Abazs, agrégé supérieur de recherches, sciences agronomiques et ressources naturelles, University of Minnesota.

14 h 30 à 16 h 00 Période de questions et réponses.

16 h 00 à 16 h 45 Discussion des membres du CCPM sur un avis éventuel au Conseil.

16 h 45 à 17 h 00 Récapitulation, par le président du CCPM, M. Glen Wright.

17 h 00 Levée de la séance.

Le mercredi 17 novembre 2010

9 h 00 à 13 h 00 **Session ordinaire du CCPM n° 10-03 (le public peut y assister à titre d'observateur)** – *Salons Grand C et D*

9 h 00 à 9 h 05 Tour d'horizon, par le président du CCPM, M. Glen Wright, et adoption de l'ordre du jour provisoire.

9 h 05 à 9 h 20 Compte rendu de M. Evan Lloyd, directeur exécutif de la CCE, sur les activités de celle-ci depuis la dernière réunion du CCPM.

9 h 20 à 11 h 20 Réunion avec les représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux.

11 h 20 à 11 h 30 Pause

11 h 30 à 12 h 30 Suivi du CCPM et questions administratives.
- Priorités du CCPM en 2011 et prochaines réunions.

12 h 30 à 13 h 00 Commentaires des observateurs.

13 h 00 Levée de la séance.

**Joint Public Advisory Committee Regular Session 10-03
Greening the Economy in North America
New Orleans, LA
16 - 17 November 2010**

Participants List

PARTICIPANTS

Ball, Frederic

Principal
Waggoner & Ball Architects
New Orleans, LA
Tel : 524 5308
e-mail : mac@wbarchitects.com

Barreto Sanchez, Jorge Luis

Ingeniero, MSST
Lima, Peru
Tel : 0051 1 4672529
Fax : 0051 1 2578144
e-mail : jbarretosanchez@yahoo.es

Beaton, Archie

Executive Director
Chlorine Free Products Association
Algonquin, IL
Tel : 847 254 2605
Fax : 847 658 3152
e-mail : archie@chlorinefreeproducts.org /
heather@chlorinefreeproducts.org

Bent, Tim

Director, Environmental Affairs
Bridgestone Americas
Nashville, TN
Tel : 615 937 1426
Fax : 615 937 1490
e-mail : benttim@bfusa.com

Bernal, John

Deputy County Administrator
Pima County, Arizona
Tucson, AZ
Tel : 520 740 8480
Fax : 520 838 7429
e-mail : john.bernal@pw.pima.gov

Bustamante, Diana

Executive Director
Colonias Development Council
Las Cruces, NM
Tel : 575 647 2744
Fax : 575 647 1462
e-mail : dbustamante@zianet.com

Carbajal, Salud

First District Supervisor
Santa Barbara County
Santa Barbara, CA
Tel : 805 568 2186
Fax : 805 568 2534
e-mail : supervisorcarbajal@sbcbos1.org

Carrillo, Oscar

NAC/GAC Manager
U.S. EPA
Washington, DC
Tel : 202 564 0347
e-mail : carrillo.oscar@epa.gov

Chapman, Karen

Great Lakes Regional Director
Center for Conservation Incentives
223 North Union Street
Delaware, OH
Tel : 740 363 8269
e-mail: kchapman@edf.org

Coffey, Jane Carroll

Finance Officer
Joan Mitchell Foundation
Brooklyn, NY
Tel : 212 524 0100
e-mail : jcafe@earthlink.net

Cook, Kirk

Chief Environmental Scientist
Washington Department of Agriculture
Olympia, WA
Tel : 360 791 3382
e-mail : kcook@agr.wa.gov

Correa, Sylvia

CEC Team Leader
U.S. Environmental Protection Agency
1300 Pennsylvania Ave. N.W.
Washington, DC
Tel.: 202 564 6443
Fax: 202 565 2411
e-mail: correa.sylvia@epamail.epa.gov

Dorsey, Michael

Professor
Dartmouth College
Hanover, VA
Tel : 603 646 0544
Fax : 603 646 1682
e-mail : michael.dorsey@dartmouth.edu

Featherman, Barry

Executive director
The Global Center for Development & Democracy
505 9th Street, N.W. Suite 1000
Washington, DC
Tel : 202 776 7800
e-mail: BFeatherman@inter-american.org

Gallagher, Kevin P.

Associate Professor
Department of International Relations
Boston University
156 Bay State Road
Boston, MA
Tel : 617 353 9348
e-mail : kpg@bu.edu

Gallegos, Karen

Division Director
New Mexico Environment Department
525 Camino de los Marques, Suite 4
Santa Fe, NM
Tel : 505 476 8611
e-mail : KarenE.Gallegos@state.nm.us

Goodmann, Therese

Assistant City Manager
City of Dubuque
Dubuque, IA
Tel : 563 564 9126
e-mail : tgoodman@cityofdubuque.org

Houseal, Brian

Executive Director
Adirondack Council
Westport, CT
Tel : 518 873 2240
e-mail : bhouseal@adirondackcouncil.org

Jones-Jackson, Cynthia

Acting Director
Office of Federal Advisory Committee Management
and Outreach
U.S. EPA, Office of the Administrator
Washington, DC
Tel : 202 564 2321
Fax : 202 564 8129
e-mail : jones-jackson.cynthia@epa.gov

Joyce, Mark

Acting Designated Federal Officer
Good Neighbor Environmental Board
U.S. Environmental Protection Agency
Office of Federal Advisory Committee Management
and Outreach
1200 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, DC
Tel : 202 564 2130
e-mail: joyce.mark@epa.gov

Kennedy, Lynn

Professor
Louisiana State University
AgCenter
Baton Rouge, LA
Tel : 225 578 2726
Fax : 225 578 2716
e-mail : lkennedy@agcenter.lsu.edu

Knudson, Dean

Director General, Americas
Environment Canada
200 Sacré Coeur Blvd.
Gatineau, Québec
Tel: 613 695 5590
e-mail : dean.knudson@ec.gc.ca

Lozano, Raymond

Executive Director, Michigan Hispanic Chamber of
Commerce
Detroit, MI
Tel : 313 962 8600
Fax : 313 962 8602
e-mail : lozano_r@sbcglobal.net

Markell, Dave

Professor, Florida State Univ. College of Law
Tallahassee, FL
Tel : 850 907 2041
e-mail : dmark123@comcast.net

Marshall-Waterhouse, Mary

725 Christensen Drive, Suite 3
Anchorage, AK
Tel: (907) 258 3337

Martinez, Cecilia R.

Associate Research Professor
Center for energy and Environmental Policy
University of Delaware
278 Graham Hall
Newark, NW
Tel : 302 831 3232
e-mail : cmart@udel.edu

Mould, Roy

President and CEO
Merides Business Solutions
240 Broadway Avenue – No. 7
Toronto, Ontario
Tel: 416 356 4240
e-mail: rmould@rogers.com

Mould, Judy

240 Broadway Avenue – No. 7
Toronto, Ontario
Tel: 416 488 7753

Pastor, Robert

Professor and Director
Center for North American Studies
American University
Washington, DC
Tel : 202 885 1520
e-mail : rpastor@american.edu

Romero-Lizana, Ana

Director
International Business Development
World Trade Center Saint Louis
St Louis, MO
Tel : 314 615 8123
Fax : 314 615 8140
e-mail : aromero@worldtradecenter-stl.com

Rosson, III, Claude Parr

Professor
Texas AgriLife Extension Service
Texas A&M
College Station, TX
Tel : 979 845 3070
e-mail : prosson@tamu.edu

Rubinstein, Carlos

Commissioner
Texas Commission on Environmental Quality
Austin, TX
Tel : 512 239 6018
e-mail: crubinst@tceq.state.tx.us

Rush, Thomas

Director
Greater New Orleans, Inc.
New Orleans, LA
Tel : 504 527 6978
e-mail : trush@gnoinc.org

Serrato, Carola

Executive Director
South Texas Water Authority
Kingsville, TX
Tel : 361 592 9323
Fax : 361 592 5965
e-mail : cserrato@stwa.org

Sherer, Tim

Associate Director
EPA Office of Federal Advisory Committee
Management and Outreach
Washington, DC
Tel : 202 564 6486
e-mail : sherer.tim@epa.gov

Small, Gail

Exec. Director
Native Action
Lame Deer, MT
Tel : 406 477 6390
Fax : 406 477 6421
e-mail : gailsmall001@aol.com

Trujillo, Octaviana

Professor
Northern Arizona University
Pascua Yaqui Tribe
Flagstaff, AZ
Tel : 928 523 8788
e-mail : octaviana.trujillo@nau.edu

Vintze, Roger

Performance Manager
Department of Toxic Substances Control
El Centro, CA
Tel : 760 339 2777
Fax : 760 352 1641
e-mail : rvintze@dtsc.ca.gov

Wagner, Gerald

Director
Environmental Program
Blackfeet Tribe
457 Hospital Road
Browning, MT
Tel : 406 338 7421
e-mail: gwagner@3rivers.net

Wennberg, Jeffrey

Chair
US Government Advisory Committee
Rutland, VT
Tel : 802 793 5345
e-mail : jeff7297@comcast.net

SPEAKERS

Abazs, David

Farmer & Senior Fellow
College of Agriculture Systems
Round River Farm & University of Minnesota
Finland, MN
Tel : 800 909 6472
Fax : 218 353 7762
e-mail : abazs@round-river.com

Bear, Dinah

Attorney at law
Washington, DC
Tel : 292 906-9407
e-mail : bear6@verizon.net

Elgie, Stewart

Professor of law and Economics
University of Ottawa
Ottawa, Ontario
Tel : 613 562 5800 x 2525
e-mail : selgie@uottawa.ca

Francis, John

Planet Walk
Cape May, NJ
Tel : 609 884 2687
Fax : 609 884 2687
e-mail : john@planetwalk.org

Romay Romero, Luis Alejandro

Gerente de Seguridad y Ecología
Grupo Jumex
Ecatepec, México
Tel : 5 836 99 99 ext 20620
Fax : 5 836 9999
e-mail : aromay@jumex.com.mx

Stone, Linda

Policy Associate
Global Green USA
New Orleans, LA
Tel : 504 525 2121 x 186
Fax : 504 525 2122
e-mail : lstone@globalgreen.org

JPAC MEMBERS

Alanís-Ortega, Gustavo

President
Centro Mexicano de Derecho Ambiental
Atlixco No. 138 Colonia Condesa
México, D.F. 06140
México
Tel: 555 286 3323 ex.13
e-mail: galanis@cemda.org.mx

Angove, Linda

3045 New St., #60
Burlington, Ontario
L7N 3V9
Tel.: (905) 634 7377
e-mail: lm.angove@rogers.com

Coronado, Irasema

Associate Provost
University of Texas at El Paso
500 W. University Blvd.
El Paso, Texas 79968
Phone: 915 747 5725
e-mail: ICoronado@utep.edu

Correa Sandoval, Adriana Nelly

Profesor Investigador
Centro de Calidad Ambiental - ITESM Campus
Monterrey
Bureau 2121
Monterrey, NL 64849
México
Tel: 52 818 328 4032
Fax: 52 818 359 6280
e-mail: ancs@itesm.mx

Hearn, Tim J.

Hearn & Associates
#3840, 855 - 2nd St. SW
Bankers Hall East
Calgary, AB T2P 4J8
Phone: (403) 508-1940
Fax: (403) 508-1954
e-mail: t.hearn@telus.net

Garver, Geoffrey

Independent Consultant &
Adjunct Law Professor
University of Montreal & Laval Universities
20 rue des Soeurs Grises #106
Montreal QC H3C 5M1
Tel: (514) 582 0929
e-mail: gginmont@sympatico.ca

Gutiérrez Lacayo, Martín

Director General
Pronatura México, A. C.
Aspérgulas 22 (antes Pino)
Col. San Clemente
México, D.F. 01740
México
Tel: 555 635 5054
e-mail: martingutierrez@pronatura.org.mx

Lacy, Rodolfo

Coordinador de Programas y Proyectos
Centro Mario Molina
Paseo de los Laureles 458, despacho 406
Col. Bosques de las Lomas
México, D.F. 05120
México
Tel: 559 177 1670
e-mail: rlacy@centromariomolina.org

Sandoval, Carlos

President
Consejo Nacional de Industriales Ecologistas
Gabriel Mancera No. 1141, Col. del Valle
México, D.F. 03100
México
Tel: 52 555 559 3611
Fax: 52 555 575 2337
e-mail: ecologia@conieco.com.mx

Takvorian, Diane

Executive Director
Environmental Health Coalition
2727 Hoover Ave., Suite 202
National City, CA 91950
Tel.: (619) 474 0220
Fax: (619) 474 1210
E-mail: DianeT@environmentalhealth.org

Waterhouse, Jonathan

Alaska Region Director
Yukon River Inter-Tribal Watershed Council
725 Christensen Drive, Suite 3
Anchorage, AK 99501
Tel: (907) 258 3337
e-mail: jwaterhouse@yritwc.org

Wright, Glen

Chairman
PrinterOn Corporation
221 McIntyre Drive
Kitchener, ON N2R 1G1, Canada
Tel: 519 504 5363
e-mail: gwright@gpark.ca
JPAC Chair for 2010

CEC STAFF**Anghel, Cezar**

Network Administrator
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest, suite 200
Montreal, QC H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: canghel@cec.org

Lloyd, Evan

Acting Executive Director / Director of Programs
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest, suite 200
Montreal, QC H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: mvulpescu@cec.org

Morin, Jocelyne

JPAC Assistant
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest, suite 200
Montreal, QC H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: jmorin@cec.org

Orozco, Marcela

JPAC Liaison Officer
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest, suite 200
Montreal, QC H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: morozco@cec.org

Paz-Miller, Liliana

Meeting Services Coordinator
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest, suite 200
Montreal, QC H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: lpmliller@cec.org

Powell, Keith

Program Manager, Information Services
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest, suite 200
Montreal, QC H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
e-mail: kpowell@cec.org

Viadas, Eduardo

Media liaison
Commission for Environmental Cooperation
393, rue St-Jacques Ouest, suite 200
Montreal, QC H2Y 1N9
Canada
Tel: 514 350 4331
Fax: 514 350 4314
e-mail: eviadas@cec.org

LOGISTICS

Antunez, Gloria

Interpreter, Boadella English Services
e-mail: boadella@terra.com.mx

Boadella, Rosa María

Interpreter, Boadella English Services
e-mail: boadella@terra.com.mx

Cerf, Edna

Interpreter, Boadella English Services
e-mail: boadella@terra.com.mx

Copeland, Matthew

Technician, ISI Global Webcasting

Levesque, Helene

Interpreter, Boadella English Services
e-mail: boadella@terra.com.mx